



**PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 7 FEVRIER 2025**

**DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES
ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

RAPPORTEUR : MME VERTENEUILLE

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue la première étape de l'élaboration du budget 2025 de la Commune, budget qui sera soumis au vote du Conseil Municipal le 21 mars prochain.

Un DOB doit se tenir dans les collectivités dans le délai maximum de deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif dans les communes de plus de 3 500 habitants, et dans le délai maximum de dix semaines pour les communes appliquant la M 57.

Ce rapport doit comporter :

→ Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière de :

- concours financiers,
- fiscalité,
- tarification,
- subventions,
- et des relations financières entre la Commune et l'EPCI dont elle est membre.

→ La présentation des engagements pluriannuels, le cas échéant les autorisations de programme ;

→ Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective de travail

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18 décembre 2023 a ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Ainsi, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, la collectivité présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement.

En conséquence, la présente délibération a pour objet de présenter le rapport ci-après, ainsi que d'organiser et de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

I.	Contexte général : situation économique et sociale.....	3
II.	Projet de loi de finances 2025 : un contexte marqué par l'incertitude	4
a.	Les dispositions législatives et réglementaires permettant l'adoption d'une loi spéciale : 4	
b.	Le contenu de la loi spéciale :	4
c.	Le décret ouvrant les crédits nécessaires à l'exécution des services publics :.....	5
d.	Les mesures législatives et réglementaires pour 2025 :	6
e.	Les principales dispositions du projet de loi de finances 2025 :	6
III.	Les orientations budgétaires de la collectivité	8
a.	les grandes masses :	8
b.	les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement	12
1.	Dépenses d'investissement.....	12
2.	Recettes d'investissement.....	19
3.	Dépenses de fonctionnement.....	24
4.	Recettes de fonctionnement.....	29
IV.	Les trajectoires pour 2025 :	35
a.	prospective des dépenses et recettes de fonctionnement et des épargnes	35
b.	Besoin de financement – 2° ii article 13 et 6eme alinea de l'article 29 de la loi du 22 janvier 2018 :	36
c.	Le niveau d'endettement prévisionnel de fin d'exercice et les moyens mis en œuvre pour le contenir.....	36
V.	LES RESSOURCES HUMAINES.....	37
a.	Structure des effectifs.....	37
b.	Dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.....	38
c.	Durée effective du travail dans la commune	40
d.	Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.....	42
VI.	ANNEXES	43
a.	Annexe 1 : Focus sur les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.	43
b.	Annexe 2 : informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.	47

Ce Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025 s'articulera cette année autour de 5 axes :

- Une introduction consacrée au contexte général économique et social ;
- Le Projet de Loi de Finances pour 2025 ;
- Les orientations budgétaires de la Collectivité ;
- Les trajectoires pour 2025
- En matière de ressources humaines, une présentation de l'évolution des dépenses de personnel, des informations relatives à la durée effective du travail dans l'EPCI et enfin des éléments sur la rémunération des agents.

I. CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

En 2024, l'activité mondiale devrait atteindre les +3,2% soit un rythme similaire à celui observé en 2023.

Pour 2025, elle devrait progresser de +0,2 point pour atteindre les +3,4% (soit la moyenne d'avant la crise sanitaire) grâce au desserrement des politiques monétaires et à l'accélération du commerce mondial.

La zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. Les Etats-Unis abordent une nouvelle présidence dans un contexte inédit. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %.

Selon le rapport économique, social et financier, le taux de croissance de la France serait de +1,1% en 2025 (identique 2024).

Mesurée par l'indice des prix à la consommation, l'inflation a poursuivi son reflux et s'établirait en 2025 à +1,8%, après +2,1% en 2024 et +4,9 % en 2023.

La décrue de l'inflation observée entre 2023 et 2025 s'explique par :

- ✓ La stabilisation des produits alimentaires et industriels ;
- ✓ Le ralentissement des prix de l'énergie, notamment du fait de la baisse des prix de produits pétroliers.

Dans ce contexte, la plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024. Ce mouvement se poursuivrait avec la Banque Centrale Européenne qui a abaissé ses taux directeurs en 2024 et poursuivrait ce mouvement avec un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.

En France, l'important dérapage des finances publiques et l'instabilité politique monopolisent l'attention. Le projet de loi de Finances pour 2025 n'a pu être adopté.

Le budget 2024 a été reconduit par ordonnance et un nouveau projet de budget est en cours d'élaboration par le Gouvernement BAYROU, qui cherche à faire 50 milliards d'économies.

II. PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 : UN CONTEXTE MARQUE PAR L'INCERTITUDE

Le projet de loi de finances pour 2025 a été présenté à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal.

Il a été présenté en conseil des ministres le 10 octobre 2024.

A la suite du recours à l'article 49.3 pour l'adoption, par l'Assemblée nationale, du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, deux motions de censure ont été déposées le 2 décembre 2024.

Conformément aux délais fixés par la Constitution, l'examen de ces motions de censure a eu lieu en séance publique le 4 décembre 2024.

Le vote de la motion de censure a contraint le Premier ministre à présenter la démission de son gouvernement en application de l'article 50 de la Constitution : "Lorsque l'Assemblée nationale adopte une motion de censure ou lorsqu'elle désapprouve le programme ou une déclaration de politique générale du Gouvernement, le Premier ministre doit remettre au Président de la République la démission du Gouvernement."

Michel Barnier a remis, le 5 décembre 2024, la démission de son gouvernement au Président de la République.

Les discussions portant sur la loi de finances 2025 ont alors été suspendues compte-tenu du vote de cette motion de censure.

a. LES DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES PERMETTANT L'ADOPTION D'UNE LOI SPECIALE :

L'article 47 de la Constitution organise la procédure à suivre en cas de non-adoption d'une loi de finances.

L'alinéa 4 autorise le Gouvernement à demander d'urgence au Parlement l'autorisation de percevoir les impôts et à ouvrir par décret les crédits se rapportant aux services votés, si le PLF n'a pas été déposé en temps utile pour que la loi de finances soit promulguée avant le début de l'exercice.

C'est alors la procédure prévue à l'article 45 de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) qui s'applique.

Le Gouvernement a dû déposer devant l'Assemblée nationale, avant le 19 décembre, un projet de loi spéciale l'autorisant à percevoir les impôts existants jusqu'au vote de la loi de finances.

La loi spéciale promulguée le 20 décembre 2024, a été publiée au Journal officiel du 21 décembre 2024.

b. LE CONTENU DE LA LOI SPECIALE :

Elle ne remplace pas la loi de finances. Elle autorise uniquement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles, jusqu'au vote de la loi de finances 2025.

Elle contient quatre articles :

- ✓ L'article 1, permet la perception des ressources de l'État et les impositions de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État. Les impositions des collectivités locales sont donc bien concernées par cet article. Ces dernières percevront les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur (132,9 Md€ ouverts dans le décret au titre des services votés sur le compte d'avances aux collectivités locales) ;
- ✓ L'article 2 a été ajouté par l'Assemblée Nationale afin de garantir la perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État, évalués au montant de la loi de finances 2024, soit 45,058 Md€ ;
- ✓ L'article 3 autorise le ministre chargé des finances à procéder à l'emprunt ;
- ✓ L'article 4 autorise différents organismes sociaux (ACOSS, CPR, CANSSM, CNRACL) à recourir à des ressources non permanentes pour la couverture de leurs besoins de trésorerie, dans l'attente du vote de la loi de financement de la sécurité sociale. Cet article vise à garantir la continuité des paiements et remboursements des prestations de sécurité sociale début 2025.

Une fois la loi spéciale promulguée, le Gouvernement est autorisé à prendre un décret ouvrant les crédits nécessaires à la continuité des services publics, à compter du 1er janvier 2025 et dans l'attente d'une loi de finances pour 2025.

C. LE DECRET OUVRANT LES CREDITS NECESSAIRES A L'EXECUTION DES SERVICES PUBLICS :

Une circulaire interministérielle du 12 décembre est venue apporter des précisions quant à la mise en œuvre de ce décret.

Plusieurs principes ont été posés :

- ✓ Le décret ouvre des crédits uniquement pour les « services votés », c'est à dire dans la limite des crédits inscrits en loi de finances pour 2024. Cette référence aux niveaux 2024 constitue une limite haute à ne pas dépasser mais les crédits ouverts peuvent être inférieurs.
- ✓ Les crédits ouverts doivent permettre à minima le maintien des services publics dans les conditions approuvées par le Parlement pour 2024. La continuité des services publics se traduit notamment par le financement de la rémunération des agents publics, le fonctionnement courant des services et les dispositifs d'interventions obligatoires.
- ✓ Les dotations, les subventions et les revalorisations salariales sont suspendues. Il est bien précisé qu'aucune dépense nouvelle (sauf urgence nationale) ne sera mise en œuvre. Des précisions sont apportées pour certaines dépenses :
 - Seuls seront financés les projets d'investissement déjà en cours de réalisation et ceux relevant d'un besoin urgent ;
 - Les mesures de revalorisations salariales seront mises en attente ;
 - Les dépenses discrétionnaires comme les dotations, subventions, appels à projets et soutiens divers sont suspendus.

Ces principes s'appliquent à l'État, ses organismes, aux établissements de sécurité sociale, et aux collectivités territoriales dans le respect du principe de libre administration.

d. LES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES POUR 2025 :

- ✓ Revalorisation des valeurs locatives cadastrales

Depuis 2018, la règle veut que les valeurs locatives cadastrales soient revalorisées annuellement en suivant l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) enregistré sur un an (entre novembre de l'année précédente et celui de l'année n-2).

Selon les données fournies par l'institut national de la statistique et des études économiques, ce dernier était de +1,7 % entre novembre 2023 et novembre 2024.

Ainsi, le coefficient de révision des valeurs locatives devrait être du même ordre en 2025 (contre +3.9 % en 2024).

- ✓ Hausse des cotisations patronales CNRACL

Le décret n° 2024-49 du 30 janvier 2024 avait déjà relevé le taux de la contribution de 30,65% à 31,65% à compter du 1er janvier 2024.

Pour 2025, le décret n°2024-1281 du 1er janvier 2025 prévoit d'augmenter de 3 points chaque année de 2025 à 2028 le taux de cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux.

Le nouveau taux fixé atteindrait 34,65% en 2025 et à terme 43,65% en 2028.

e. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 :

Le projet de loi de finances 2025 prévoyait une série de dispositions impactant les collectivités locales. Parmi ces mesures nous pouvons citer :

- ✓ Une participation financière des collectivités à la résorption du déficit public.
 - Le fonds de réserve prévu initialement dans la version initiale du PLF 2025.

Le PLF 2025 adopté en conseil des ministres, en septembre 2024, prévoyait la mise en place d'un "fonds de réserve". Ce dernier se traduisait par un prélèvement d'environ 3 milliards d'euros sur 498 collectivités disposant d'un budget de fonctionnement supérieur à 40 millions d'euros.

Le Sénat a supprimé ce prélèvement de 3 milliards d'euros.

- Mécanisme de lissage conjoncturel des recettes fiscales prévu par le Sénat.

Le Sénat a proposé en janvier 2025 de remplacer le fonds de réserve par un mécanisme de lissage conjoncturel des recettes fiscales. D'un montant de 1 Milliard d'euros, ce mécanisme concernera 2 580 collectivités territoriales.

La contribution serait répartie entre les trois catégories (bloc communal, départemental, régional) au prorata :

- Des recettes réelles de fonctionnement pour 50% ;
- Du taux d'épargne brute moyen pour 50%.

Les montants seraient calculés en fonction :

- Pour les communes et EPCI : en fonction de leur population et de l'écart à 1,1 de la moyenne de leur indice synthétique de ressource et de charge (ISRC) associant potentiel financier ou fiscal et revenu par habitant ;

- Pour les départements : en fonction de leur population et de leur indice de fragilité sociale inférieur à la médiane ;
- Pour les régions : en fonction de leur population.

Il est à noter que dans tous les cas, aucune collectivité ne contribuerait au-delà de 2 % de ses recettes réelles de fonctionnement.

- ✓ Le gel de la dynamique de TVA, entraînant notamment pour les régions, les départements et les intercommunalités un manque à gagner estimé à plus d'un milliard d'euros.
- ✓ La diminution du taux de compensation du FCTVA.

Initialement le taux du FCTVA pourrait passer de 16,404% à 14,850% pour les dépenses éligibles faisant l'objet d'un versement à compter du 1er janvier 2025, avec dans le même temps une suppression de l'assiette éligible des dépenses de fonctionnement.

Dans son discours de politique générale du 14 janvier dernier, le 1^{er} Ministre François Bayrou a confirmé la suppression de la mesure de réduction du taux de remboursement du FCTVA.

- ✓ La stabilité de DGF et la minoration des variables d'ajustement :

Pour mémoire, la dotation globale de fonctionnement des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes ;
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) ;
- La dotation nationale de péréquation (DNP).

La Dotation Globale de Fonctionnement pour les collectivités territoriales serait maintenue en termes nominaux, sans réduction directe. Cela signifie que le montant de la DGF en euros courants restera stable à 27,24 milliards d'euros :

- Pour les communes : La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmenteront respectivement de 140 millions d'euros (+5%) et 150 millions d'euros (+6,7%),
- La dotation des communes nouvelles sera réévaluée à 7 millions d'euros.

Le financement de ces progressions devrait se faire par un écrêtement de la dotation forfaitaire (pour les communes) et de la dotation de compensation (pour les EPCI).

Le PLF proposait initialement une minoration importante de 487 millions € des variables d'ajustement, supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités. Pour rappel, la minoration était de 47 millions € en 2024.

Cette mesure semble être confirmée dans le cadre du prochain PLF.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

a. LES GRANDES MASSES :

1.1 - Les grandes masses financières

Les grandes masses	2021	2022	2023	2024*
Recettes de fonctionnement	33 620 285	33 752 770	35 765 288	37 703 890
Dépenses de fonctionnement	33 603 402	34 014 482	35 386 588	37 235 407
Recettes d'investissement	11 830 680	11 044 258	11 672 356	14 852 829
Dépenses d'investissement	10 893 068	11 749 271	9 827 944	16 924 556

*chiffres provisoires

Evolution des masses	Evolution moyenne annuelle 2021-2022-2023 (en %)	Evolution totale 2021 à 2023 (en %)
Recettes de fonctionnement	2.26	6.38
Dépenses de fonctionnement	2.18	5.31
Recettes d'investissement	-2.66	-1.34
Dépenses d'investissement	-0.64	-9.78

Chiffres provisoires au 21/01/2025

1.2 - Fonds de roulement et résultat des exercices

Fonds de roulement	2021	2022	2023	2024*
Fonds de roulement en début d'exercice	- 5 621 989	-4 667 495	- 5 641 851	- 3 418 738
Résultat de l'exercice	954 494	- 974 356	2 223 113	1 815 494
Fonds de roulement en fin d'exercice	-4 667 495	- 5 641 851	- 3 418 738	-1 603 244

*chiffres provisoires

Le fonds de roulement début d'exercice N est composé des montants inscrits au 002 (résultat de fonctionnement reporté), 001 (Résultat d'investissement reporté) et 1068 (Excédents capitalisés) de l'année N tels que résultant de la clôture de l'année N-1.

Un fonds de roulement négatif signifie un besoin de trésorerie et donc l'utilisation de lignes de crédits de trésorerie.

Après avoir atteint un pic à 8 millions, le montant des contrats de lignes de trésorerie est actuellement de 4 millions.

1.3 Les bases fiscales

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Années	Base taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2021	515 962	23 968 518	35 294
2022	882 336	24 793 860	37 216
2023	3 786 221	26 454 346	33 090
2024	1 263 985	27 520 637	34 246

La valeur des bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en 2023 est réelle mais correspond à une anomalie qui fait suite à la campagne de recensement « gérer mes biens » lancée par l'Etat. Cette anomalie a été corrigée par l'Etat en 2024.

Evolution

	Evolution de la base nette TH	Evolution de la base nette TFB	Evolution de la base nette TFNB
2021 -> 2022	71,01%	3,44%	5,45%
2022 -> 2023	329,11%	6,70%	-11,09%
2023 -> 2024	-66,62%	4,03%	3,49%

Les taux et les produits fiscaux

Les taux fiscaux

Taux	Taxe d'habitation	Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Taxe foncière sur le bâti	Taxe foncière sur le non bâti
2021 (* intégration de la part départementale de la TFPB = +18%)	18,5 %	Non applicable	45,08%*	80,81 %
2022 - 2023	18,5 %	Non applicable	45,08%	80,81 %
2024	18,5 %	50%	47,78%	80,81 %

Les produits fiscaux

TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES (THRS) et MAJORATION DE THRS :

Années	Base nette THRS	Evol base nette THRS	Produit THRS	Evol produit THRS	Taux THRS	Evol taux THRS
2021	515 962	-97,95%	95 453	-97,95%	18,5 %	0%
2022	882 336	71,01%	163 232	71,01%	18,5 %	0 %
2023	3 786 221	329,11%	700 451	329,11%	18,5 %	0 %
2024	1 263 985	-66,62%	233 837	-66,62%	18,5 %	0 %

En 2023, la mise en place de la campagne « gérer mes biens » avait conduit la Commune à bénéficier d'une recette supplémentaire d'environ 525 000 euros. Les services de l'Etat avaient alerté sur cette évolution unique des bases, qui ont effectivement été corrigées au cours de l'exercice 2024.

Années	Base nette majoration de THRS	Evol base nette TH et THRS	Produit TH et THRS	Evol produit TH et THRS	Taux TH et THRS	Evol taux TH et THRS
2024	Non dispo	N/A	51 188	N/A	50 %	N/A

La majoration de THRS est applicable à compter de 2024, au taux de + 50% appliqué sur le taux de base (18,50%). Toutefois, la totalité des bases de la THRS n'est pas concernée par la majoration de taux (valeur « non disponible »).

TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB avec coeff correcteur	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2021	23 968 518	-2,67 %	11 547 283	73,16 %	45,08 %	66,47 %
2022	24 793 860	3,44%	11 931 491	3,44%	45,08 %	0 %

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB avec coeff correcteur	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2023	26 454 346	6,70%	12 801 174	6,70%	45,08 %	0 %
2024	27 520 637	4,03%	13 185 340	10,26%	47,78%	+ 6%

TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2021	35 294	-9,15 %	28 521	-9,15 %	80,81 %	0 %
2022	37 216	5,45%	30 074	5,45%	80,81 %	0 %
2023	33 090	-11,09%	26 740	-11,09%	80,81 %	0 %
2024	34 246	3,49%	27 674	3,49%	80,81 %	0 %

1.4 - L'endettement

Endettement	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 1er janvier	17 308 981	25 179 163	25 149 996	25 346 180 €	32 503 143
Emprunts souscrits	5 000 000	5 633 333	6 200 000	7 600 000	2 000 000

1.5 – Evolution du capital restant dû (CRD)

Endettement	2021	2022	2023	2024	2025
Capital Restant Dû (au 01/01)	17 308 981	25 179 163	25 149 996	25 346 180	32 503 143
Evolution en %	-18,93 %	45,47%	-0,12 %	0,78%	+28,23%*
Annuités	4 478 874	2 913 181	3 538 201	3 110 450	3 270 186*
Evolution en %	+ 45.82 %	-34,96%	21,45%	- 12,09%	+ 5,12%*

*Etat projeté

Différents emprunts ont été souscrits en remplacement de certaines lignes de trésorerie.

1.6 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Endettement	2021	2022	2023	2024*
Ratio de désendettement	7,25 ans	10,36 ans	7 ans	7,61 ans

Il est constaté que ce ratio augmente du fait du recours à l'emprunt plus important. Ce ratio sera à surveiller, l'amélioration envisagée pour 2024 découlant également de ressources ponctuelles qui ont amélioré le niveau d'épargne (Voir ci-après).

1.7 - Les épargnes

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

L'épargne	2021	2022	2023	2024*
Recettes réelles de fonctionnement (a)	32 933 300	33 086 127	35 602 816	37 079 013
Dépenses réelles de fonctionnement (b)	29 461 057	30 658 891	31 982 431	32 809 284
Epargne de gestion (a-b+c)	3 909 433	2 874 945	4 294 634	5 033 246
Intérêts de la dette (c)	437 191	447 709	674 248	763 517
Epargne brute (a-b)	3 472 243	2 427 236	3 620 386	4 269 729
Taux d'épargne brute (en %)	10,54%	7,34%	10,17%	11,52%
Remboursement du capital de la dette (d)	4 041 344	2 764 144	2 863 954	2 473 097
Epargne nette (a-b-d)	-569 101	-336 908	756 432	1 796 632

*Chiffres provisoires

Il est constaté que l'épargne nette est en situation dégradée depuis 2021 compte tenu notamment de la perte de ressources financières à hauteur de 900 000 € en 2020.

La restauration de ce niveau d'épargne positif en 2024 est contingent à plusieurs facteurs :

- Un facteur durable : la hausse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 6% (environ 730 000 euros de recettes supplémentaires)
- Des facteurs conjoncturels : des cessions pour presque 600 000 euros, deux années de dotation de solidarité communautaire perçues sur l'exercice 2024 (671 521 euros) ainsi que davantage de rattachements des produits de l'Enfance et de la Petite Enfance à l'exercice (voir impact sur le chapitre 74 plus bas).

**b. LES EVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES, EN
FONCTIONNEMENT COMME EN INVESTISSEMENT**

Les éléments seront abordés successivement :

- dépenses d'investissement,
- recettes d'investissement,
- dépenses de fonctionnement,
- recettes de fonctionnement.

Chaque section présente un tableau récapitulatif, puis un focus sur chaque chapitre composant la section.

A chaque fois, les montants présentés comportent une rétrospective de 2 exercices clos (2022 et 2023), une prospective sur le dernier exercice exécuté (2024, en cours de clôture) et les projections sur 2025.

1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Tableau synthétique	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (hors opérations)	512 000,92	388 356,69	459 394,06	249 427
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (hors opérations)	7 135 924,52	5 386 778,22	4 414 831,53	3 094 811
Chapitre 23 – Immobilisations en cours (hors opérations)	22 066,81	30 612,74	7 557,20	100 000
Chapitres-opérations (globalisées)	0,00	396 932,93	5 130 188,36	7 622 093
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00	187 673,03	81 030,89	0,00
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	200 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 765 472,67	2 803 105,63	2 473 097,77	2 423 868
Chapitre 26 – Participations et créances rattachées à des participations	0,00	1 000,00	0,00	0,00
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	420 000,00	420 775,00	0,00	0,00
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	666 643,27	162 472,36	117 954,52	1 151 000
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	27 163,10	50 237,74	254 775,51	2 000 000
Totaux :	11 749 271,29	9 827 944,34	12 938 829,84	16 641 199

Concernant la présentation des dépenses d'équipements (chapitres 20 à 23), il a été décidé de distinguer les dépenses « courantes » des dépenses attachées aux opérations (« chapitres opérations »).

La liste des opérations actives sur la période est la suivante :

Code	Désignation de l'opération	Utilisation	
		2023	2024
106	CREATION D UN PARC AGRICOLE	Oui	Oui
107	REHABILITATION ET EXTENSION DU GS DU BEL AIR	Oui	Oui
108	REHABILITATION DE LA MAISON LEO LAGRANGE		Oui
109	AMENAGEMENT DU NOUVEAU POSTE DE PM		
110	AMENAGEMENT RD10P	Oui	Oui
111	RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE		Oui
112	EXTENSION DU CIMETIERE		
113	RÉAMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE DU BELVÉDÈRE		Oui
114	CREATION D UNE MAISON DE SANTÉ A L'ARCHE GUÉDON		Oui
115	AMÉNAGEMENT SECTEUR 1 DE L ARCHE GUEDON		Oui
116	TRAVAUX STADE DU FREMOY		Oui
117	AMENAGEMENT DE LA PARTIE CENTRALE DE LA D199		Oui

Dans le cadre de la préparation du budget 2025, il sera proposé de créer deux nouvelles opérations :

118	TRAVAUX DE LA RUE DE LA REPUBLIQUE
119	GROUPE SCOLAIRE DES GRADINS

Investissement hors opérations	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	512 000,92	388 356,69	459 394,06	249 427

Les immobilisations incorporelles résultent essentiellement d'investissements liés aux technologies de l'information et de la communication (logiciels, opérations de recherche et de développement, projets informatiques...). Elles comprennent également les droits dont l'entité est titulaire (licences...).

Réalisé 2024 :

262 000 euros de licences informatiques et prestations connexes.

169 000 euros d'études

D'autres achats (prestations d'urbanisme, publicités des marchés ...).

Projections 2025 :

- Environ 180 000 € pour l'informatique (sécurité informatique, dématérialisation des conseils municipaux, diverses études, licences et acquisitions de logiciels et certificats)
- 40 000 € pour l'urbanisme (modification simplifiée du PLU et des provisions pour des frais de géomètres dans le cadre des projets urbains et des études d'urbanisme)
- Diverses études ou diagnostics, voire des missions de maîtrise d'œuvre.

Investissement hors opérations	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

Ce chapitre est destiné à retracer l'ensemble des subventions d'équipement versées par l'entité à des tiers.

Réalisé 2024 :

Aucune dépense n'a été ordonnée à ce chapitre depuis 2017 à l'occasion de l'opération de l'îlot central.

Projections 2025 :

Aucune dépense n'est prévue en 2025.

Investissement hors opérations	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	7 135 924,52	5 386 778,22	4 414 831,53	3 094 811

Les immobilisations corporelles sont des biens physiques que la Commune utilise sur le long terme comme des machines, des bâtiments, des véhicules...

Elles comprennent également les droits dont l'entité attend qu'ils soient utilisés au-delà de l'exercice en cours.

Réalisé 2024 :

Parmi les 4,4 millions d'euros, on trouve 2 millions d'euros réalisés au bénéfice de l'environnement et du cadre de vie de la Ville, 1,2 millions pour les bâtiments, près de 540 000 euros de dépenses d'urbanisme, 205 000 euros de dépenses en faveur de l'informatique, 106 000 euros d'achats transversaux (mobiliers et matériels pour l'ensemble des services).

Principaux postes :

- Travaux de voirie pour 1 155 000 euros (Abords et parvis de l'Hôtel de Police, Promenade du Belvédère, travaux de l'allée du bief, enfouissement des réseaux rue de la Faisanderie, passage Georges Melies, square des Gradins).
- 373 000 euros réglés en 2024 pour l'acquisition de la Maison de Santé du quartier de l'Arche Guédon
- 205 000 euros d'équipements informatiques (travaux de câblages et matériels)
- 181 000 pour solder les travaux du Torcy Canoe-Kayak (TCK)
- 180 000 pour des travaux de toiture et étanchéité (Groupes Scolaires J. Zay et des Gradins, aux gymnases Jean Monnet, Jean Moulin et de l'Arche Guédon, ainsi qu'à la Maison de la Petite Enfance)
- 150 000 pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur le CTC et l'Hôtel de Ville

Projections 2025 :

- 1 600 000 euros pour les bâtiments comprenant des projets comme l'adaptation réglementaire du bâti des structures Petite Enfance, des réfections de toitures, des travaux d'améliorations des installations de chauffage,
- 753 000 euros pour les infrastructures comprenant 200 000 euros de travaux de voirie, 200 000 euros d'évolution du système de vidéoprotection, le remplacement de câbles usagés des réseaux d'éclairage public,
- 120 000 euros pour le parc automobile et divers matériels,
- 70 000 euros de fournitures et matériels pour réaliser des travaux en régie,
- 85 000 euros pour des frais de notaires et dépenses d'acquisitions de parcelles
- 120 000 € pour le budget participatif
- 110 000 € pour du remplacement de matériel à l'Espace Lino Ventura (son et lumière)
- Plusieurs autres dépenses sont à prévoir : matériels (informatiques et autres), mobiliers ergonomiques, etc.

Investissement hors opérations	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	22 066,81	30 612,74	7 557,20	100 000

Les « immobilisations en cours » enregistrent les dépenses afférentes aux immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice qu'il s'agisse d'avances avant justification des travaux ou d'acomptes versés au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Elle fait donc apparaître la valeur des immobilisations qui ne sont pas terminées ou non mises en services à la fin de chaque exercice.

Réalisé 2024 :

Le réalisé 2024 porte sur 7 557 euros d'avance versée sur le marché des panneaux photovoltaïques du Centre Technique Communal (CTC) et de l'Hôtel de Ville.

Projections 2025 :

100 000 € de provisions pour régler des avances sur marché « hors opérations ».

LES OPERATIONS	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
106 - Création d'un parc agricole	Sans objet	101 731,96	357 293,32	3 351 166,05
107 - Réhabilitation et extension du GS du Bel Air	Sans objet	33 480,00	18 985,20	224 500,00
108 - Réhabilitation de la maison Leo Lagrange	Sans objet	0,00	12 986,46	187 700,00
109 - Aménagement du nouveau poste de PM	Sans objet	0,00	0,00	
110 - Aménagement rd10p	Sans objet	261 720,97	2 859 881,23	
111 - Réaménagement de l'accueil de l'hôtel de ville	Sans objet		320 482,54	
112 - Extension du cimetière	Sans objet		0,00	35 000,00
113 - Réaménagement de la Promenade du Belvédère	Sans objet		963 660,36	
114 - Création d'une maison de santé a l'arche guédon	Sans objet		20 292,00	500 000,00
115 - Aménagement secteur 1 de l'Arche Guédon	Sans objet		553 927,25	802 302,00
116 - Travaux stade du Frémoy	Sans objet		7 920,00	841 680,00
117 - Aménagement de la partie centrale de la D199	Sans objet		14 760,00	45 000,00
118 - Travaux de la rue de la République	Sans objet			1 608 745,00
119 - Groupe scolaire des gradins	Sans objet			26 000,00
Total		396 932,93	5 130 188,36	7 622 093,05

Réalisé 2024 :

Voir tableau ci-dessus

Projections 2025 :

Voir tableau ci-dessus

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00	187 673.03	81 030.89	0.00

Par principe, ces comptes ne peuvent pas être débiteurs.

Néanmoins, des corrections ou des remboursements peuvent intervenir sur ces comptes. Cela a été le cas 2 années de suite :

- En 2023, il s'agissait de l'apurement du compte 1069 dans le cadre du passage à la M57 réalisé par un prélèvement sur les excédents capitalisés sur la nature 1068.
- En 2024, il s'agissait d'un remboursement de trop-perçu en matière de taxe d'aménagement sur le compte 10226, ordonné par les services de la DGFIP.

Pour 2025, aucun remboursement n'est prévu à ce jour.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	200 000,00	0,00	0,00	0,00

Ce chapitre est utilisé pour enregistrer :

- les subventions et les fonds reçus pour financer des dépenses d'équipement ou des catégories de dépenses d'équipement déterminées et individualisables ;
- la contrepartie des immobilisations reçues gratuitement ou pour un euro symbolique et n'ayant pas le caractère de dotation ou d'apport, de biens remis au titre d'une mise à disposition, en affectation, en concession ou affermage.

Uniquement en 2022, une subvention qui avait mal été imputée a fait l'objet d'une écriture.

Pour 2025 comme pour 2024, aucune dépense de cette sorte n'est prévue à ce stade.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 765 472,67	2 803 105,63	2 473 097,77	2 423 868 *

Ce chapitre enregistre, d'une part, les emprunts, et d'autre part, les dettes financières assimilées à des emprunts (dépôts et cautionnements, avances des collectivités publiques)

Les principales natures comptables utilisées sont :

- Le 1641, 16441 et le 1668 pour constater la perception d'un emprunt (lorsque le compte est en recette) ou permettre le remboursement en capital des emprunts (lorsque le compte est en dépenses).
- Le 165 quant à lui concerne principalement les cautionnements reçus (en recette) ou restitué (en dépenses). La liste des dépôts fait l'objet d'une annexe budgétaire.

Réalisé 2024 :

En 2024, une diminution nette des charges financières de 336 000 € a été orchestrée grâce à l'extinction de 2 prêts réduisant ce poste de 550 000 € tandis que 4 emprunts ont été souscrits de 2022 à 2024 pour financer les investissements nouveaux, pour un coût de 214 000 €.

Projection 2025 :

La diminution se poursuit avec - 50 000 € : 3 emprunts arrivent à leur terme (- 387 000 €) tandis que plusieurs emprunts finançant la modernisation de Torcy augmentent seulement de 336 000 € ce poste.

De ce fait, le montant du capital à rembourser en 2025 est de 2 423 868 euros à ce jour. Il sera ajusté en fonction de la date de début d'amortissement des emprunts 2024 et 2025.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 26 – Participations et créances rattachées à des participations	0.00	1 000.00	0.00	0.00

Ce chapitre constate les dépenses réalisées pour souscrire des participations dans divers organismes.

La définition d'une participation fait intervenir comme élément essentiel la mise en évidence d'un « lien durable ». Celui-ci se caractérise par l'existence de relations nouées entre deux entités, généralement matérialisées par un accord contractuel, des statuts ou un règlement.

Les investissements communaux sur ce chapitre sont rares. En 2023, ils correspondent à l'acquisition de 10 parts sociales dans la SCIC Ceinture Verte, qui confiera l'exploitation des terres du futur Parc Agricole à des agriculteurs.

Pour 2025, à ce stade et comme en 2024, aucune dépense n'est prévue.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	420 000,00	420 775,00	0.00	0.00

Les « autres immobilisations financières » comprennent :

- les titres, autres que les titres de participation, que l'entité acquiert dans le cadre des placements budgétaires ou qu'elle a reçus en donation. Ils sont définis comme des titres que l'entité a l'intention de conserver durablement ou qu'elle n'a pas la possibilité de revendre à brève échéance. Ces titres ne lui permettent pas d'exercer une influence sur l'émetteur.
- les prêts, c'est-à-dire des fonds versés à des tiers en vertu de dispositions contractuelles, par lesquelles l'entité s'engage à leur transmettre l'usage de moyens de paiement pendant un certain temps.
- les créances assimilables à des prêts (dépôts et cautionnements notamment).

A ce stade pour 2025, comme en 2024, aucune dépense n'est prévue.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	666 643,27	162 472,36	117 954,52*	1 151 000

Ces chapitres retracent l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section, à l'exclusion de la recette issue du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui constitue une opération sans réalisation, figurant au chapitre 021.

En dépenses, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement. Il s'agit notamment des **subventions et fonds d'équipement transférés au compte de résultat**, des opérations de reprise d'excédent d'investissement en section de fonctionnement, de **travaux en régie**, de charges à répartir, de stocks, de neutralisation d'amortissement, des autres opérations d'ordre mentionnées dans l'instruction comptable et des moins-values de cession qui apparaissent au compte administratif. Les dépenses de ce chapitre sont toujours égales aux recettes du chapitre d'ordre 042 de la section de fonctionnement.

Réalisé 2024 :

Le réalisé 2024 est actuellement de 117 954,52 € et correspond à la quote-part de subvention transférée en section de fonctionnement (amortissement de subvention) ainsi qu'à la constitution d'une provision 2024 pour impayés.

Les opérations de clôture de l'exercice 2024 sont en cours de finalisation et permettront d'y ajouter des travaux d'investissement en régie, dont le montant a été budgété à 655 000 euros.

Projection 2025 :

L'amortissement des subventions générera une recette d'environ 149 000 euros.

Par ailleurs, compte tenu des éléments collectés à ce jour pour les travaux d'investissement en régie 2024, le montant 2025 sera réévalué à 1 000 000 euros, étant projeté un déploiement de la méthodologie de valorisation comptable des travaux réalisés sur l'ensemble des services.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	27 163,10	50 237,74	254 775,51	2 000 000

Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement sont toujours égales en recettes et en dépenses ; elles figurent intégralement au budget sans compensation entre elles.

Réalisé 2024 :

Le réalisé 2024 comprend 86 777 euros de récupération d'avances versées sur des marchés en cours d'exécution et 167 998 euros au titre des valeurs vénales d'acquisition de plusieurs parcelles des jardins familiaux.

Projection 2025 :

2 000 000 euros budgétés principalement pour reprendre diverses écritures comptables et améliorer la gestion de l'actif de la Commune. Ces crédits permettront également de gérer les récupérations d'avance.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Tableau synthétique	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	787 199,32	1 931 778,87	991 251,97	1 000 000
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	1 169 480,93	1 276 511,21	1 610 045,06	4 620 607
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	5 634 664,40	5 004 611,19	7 601 177,00	6 700 439
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	70 158,76	5 060,56	54 999,00	0,00
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26 – Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 355 591,63	3 404 157,36	4 340 580,50	4 018 666
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	27 163,10	50 237,74	254 775,51	2 000 000
Chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisations	1 406 952,00	291 000,00	595 000,00	0,00
Totaux	12 451 210,14	11 963 356,93	15 447 829,04	18 339 712

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	787 199,32	1 931 778,87	991 251,97	1 000 000

Par principe, ces comptes ne peuvent pas être débiteurs.

Ce chapitre regroupe en particulier :

- les produits du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA – article 10222),
- la Taxe d'aménagement (article 10226),
- les dons et legs réalisés au bénéfice de la collectivité,
- les réserves dont en particulier les « excédents de fonctionnement capitalisés » (compte 1068). Ceux-ci sont en lien avec l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la fin d'un exercice.

Le compte 1068 est crédité par le résultat excédentaire de la section de fonctionnement affecté par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement lors du vote du compte administratif.

Suite à une remarque du contrôle de légalité, cette affectation doit désormais faire l'objet d'une délibération distincte de celles adoptant les compte de gestion et compte administratif.

Réalisé 2024 :

En 2024, le réalisé se compose de 837 338 euros au titre du FCTVA, de 36 925 euros en taxe d'aménagement et de 116 988 euros de mise en réserve (excédent de fonctionnement 2023).

Projection 2025 :

Pour 2025, une recette de 1 000 000 euros au titre du FCTVA sera prévue au stade BP. Aucune recette de taxes d'aménagement ne sera prévue au BP et elle sera ajustée en cours d'année si elle est effectivement constatée.

En outre, la mise en réserve d'un probable excédent de fonctionnement 2024, sera intégrée après le vote du compte administratif et l'adoption du budget supplémentaire. Elle permettra de réduire le besoin d'emprunt.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	1 169 480,93	1 276 511,21	1 610 045,06	4 620 607

Les subventions d'investissements sont des aides financières accordées par l'Etat, la Région, le Département, et la CAF pour soutenir l'achat ou la construction d'immobilisations (équipements, bâtiments, infrastructures...) Elles sont destinées à encourager les investissements à long terme.

Réalisé 2024 :

419 690 euros ont été perçus au titre du produit des amendes de police 2023 (nature 1345). L'ensemble des autres recettes est constitué des subventions perçues : 561 166 euros au titre du chapitre-opération n°110 « réaménagement de la RD10P, 614 000 euros au titre des subventions pour les travaux hors des « chapitres-opérations » : travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics, travaux du TCK, travaux du parvis de l'hôtel de police, des menuiseries du Centre de Loisirs du Bord de l'eau, du groupe scolaire Victor Hugo, travaux des alarmes anti-intrusions dans les groupes scolaires, travaux d'aménagement du square des gradins, ainsi que l'éclairage du gymnase Jean Monet et gymnase Jean Moulin, la réhabilitation des vestiaires du gymnase de l'arche guédon, la modernisation de l'éclairage du stade du Frémoy, etc.

Projection 2025 :

Cf. PPI pour un montant total de 4 620 607 euros.

De plus, une recherche de subvention est systématiquement étudiée par le contrôleur de gestion.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	5 634 664,40	5 004 611,19	7 601 177,00	6 700 439

Le chapitre 16 retrace les emprunts souscrits auprès d'organismes d'assurance et de prêteurs divers qui ne sont pas des établissements financiers. Il enregistre aussi les dettes résultant d'un engagement de l'entité à rembourser à un autre organisme public.

Réalisé 2024 :

Le réalisé 2024 correspond à 7 600 000 correspondent aux soldes des emprunts souscrits en 2023 (tirage de 1 000 000 euros du prêt de la Caisse d'Épargne, et de 200 000 euros auprès de la Banque Postale), auxquels s'ajoutent les tirages complets de 2 emprunts d'un montant individuel de 3 200 000 euros, souscrits en 2024 auprès de la Banque Postale et du Crédit Agricole.

Pour mémoire, un dernier prêt de 2 millions d'euros a été contracté fin 2024 et n'a pas fait l'objet de tirage sur cette année budgétaire. Il sera donc encaissé en 2025.
Le solde correspond à des cautions encaissées.

Projection 2025 :

Au moins 2 000 000 euros compte tenu du prêt précité (souscrit fin 2024) auquel s'ajoutera la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et calcul du niveau de l'emprunt d'équilibre.

A ce stade il est évalué à 6 700 439 euros.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

Les immobilisations incorporelles résultent essentiellement d'investissements liés aux technologies de l'information et de la communication (logiciels, opérations de recherche et de développement, projets informatiques...). Elles comprennent également les droits dont l'entité est titulaire (licences...).

Réalisé 2024 :

depuis 2022, aucune correction de dépense ni aucune recette n'a été constatée au chapitre 20.

Projection 2025 :

Pour 2025, aucune recette n'est prévue à ce stade.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

Ce chapitre est destiné à retracer l'ensemble des subventions d'équipement versées par l'entité à des tiers. En recette, il retrace principalement les corrections ou annulations de ces dépenses.

Réalisé 2024 :

Aucune opération n'a été réalisée sur ce chapitre par la Ville.

Projection 2025 :

Aucune opération n'est prévue en 2025.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	70 158,76	5 060,56	54 999,00	0,00

Les immobilisations corporelles sont des biens physiques que la Commune utilise sur le long terme comme des machines, des bâtiments, des véhicules... Elles comprennent également les droits dont l'entité attend qu'ils soient utilisés au-delà de l'exercice en cours.

Réalisé 2024 :

Le réalisé 2024 correspond à la récupération d'une avance sur marché non déduite lors du règlement du solde des factures en 2023.

Projection 2025 :

Les hypothèses de projections 2025 : aucune recette n'est envisagée à ce jour.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Les « immobilisations en cours » enregistrent les dépenses afférentes aux immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice qu'il s'agisse d'avances avant justification des travaux ou d'acomptes versés au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Elle fait donc apparaître la valeur des immobilisations qui ne sont pas terminées ou non mises en services à la fin de chaque exercice.

A ce stade pour 2025, comme pour 2024, aucune dépense n'est prévue. Ce chapitre est par contre utilisé au sein de certaines opérations d'investissement.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 26 – Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00

Ce chapitre constate les dépenses réalisées pour souscrire des participations dans divers organismes.

Généralement, ce chapitre ne comporte aucune recette, sauf corrections comptables.

Ce chapitre n'a jamais fait l'objet d'une exécution en recette par la Ville.

A ce stade pour 2025, aucune dépense n'est prévue.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00

Les « autres immobilisations financières » comprennent :

- les titres, autres que les titres de participation, que l'entité acquiert dans le cadre des placements budgétaires ou qu'elle a reçus en donation. Ils sont définis comme des titres que l'entité a l'intention de conserver durablement ou qu'elle n'a pas la possibilité de revendre à brève échéance. Ces titres ne lui permettent pas d'exercer une influence sur l'émetteur.
- les prêts, c'est-à-dire des fonds versés à des tiers en vertu de dispositions contractuelles, par lesquelles l'entité s'engage à leur transmettre l'usage de moyens de paiement pendant un certain temps.
- les créances assimilables à des prêts (dépôts et cautionnements notamment).

Généralement, ce chapitre ne comporte aucune recette, sauf corrections comptables.

A ce stade pour 2025, comme pour 2024, aucune dépense n'est prévue.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 355 591,63	3 404 157,36	4 340 580,50	4 018 666

Ces chapitres retracent l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section, à l'exclusion de la recette issue du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui constitue une opération sans réalisation, figurant au chapitre 021.

En recettes, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette d'investissement et une dépense de fonctionnement. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements des immobilisations et des charges à répartir, des opérations de stocks, mais également des autres opérations d'ordre mentionnées dans l'instruction comptable, et des opérations relatives à la sortie d'une immobilisation du patrimoine et du transfert de la plus-value en section d'investissement qui apparaissent au compte administratif. Les recettes de ce chapitre sont toujours égales aux dépenses du chapitre d'ordre 042 de la section de fonctionnement

Réalisé 2024 :

3 547 037.83 euros (estimatif) au titre des amortissements.

356 015 € au titre des cessions (352 249 de plus value pour la cession partielle du 41 Grande Rue et diverses cessions de place de stationnement).

219 785 € de recette au titre des valeurs nettes comptables des cessions précitées.

216 666.67 € en recette, correspondant à l'étalement de la charge pour la sortie de l'emprunt toxique.

Projection 2025 :

3 800 000 € au titre des amortissements (3 550 000 euros de base + une estimation de 250 000 euros complémentaires au titre de l'amortissement au prorata des dépenses 2025).

216 666 € d'étalement de la charge pour la sortie de l'emprunt toxique (antépénultième année)

Zéro euro au titre des cessions.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	27 163,10	50 237,74	254 775,51	2 000 000

Les commentaires sont identiques à ceux en dépenses d'investissement :

Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement sont toujours égales en recettes et en dépenses ; elles figurent intégralement au budget sans compensation entre elles.

Réalisé 2024 :

Le réalisé 2024 comprend 86 777 euros de récupération d'avances versées sur des marchés en cours d'exécution et 167 998 euros au titre des valeurs vénales d'acquisition de plusieurs parcelles des jardins familiaux

Projection 2025 :

2 000 000 euros budgété principalement afin de reprendre diverses écritures comptables et améliorer la gestion de l'actif de la Commune. Ces crédits serviront également gérer les récupérations d'avance.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisations	1 406 952,00	291 000,00	595 000,00	0,00

Le chapitre 024 « Produits de cessions d'immobilisations » **ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats**. Cette ligne a pour objet de prévoir au budget le produit des cessions d'immobilisations en recettes de la section d'investissement.

L'exécution est quant à elle constatée aux articles où se trouve l'immobilisation cédée et sur les articles 192, 675, 775, 6761 et 7761 dédiés aux opérations de cessions. Ces derniers ne comporteront jamais de prévisions au budget ; quant aux articles d'immobilisations, ils ne comporteront jamais de prévisions au titre des opérations de cessions.

En d'autres termes, les cessions doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, et seulement après d'une inscription budgétaire en recette au chapitre 024. Lorsque la cession est effective et réalisée, une décision modificative est automatiquement générée en Trésorerie afin d'ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation comptable de la cession.

Réalisé 2024 :

Le budget 2024 a réalisé 550 000 € au titre de la vente du bien sis 41 Grande Rue et 45 000 € portant sur plusieurs places de stationnement allée de Jade.

Projection 2025 :

Aucune recette n'est prévue à ce stade, un mandat de vente non exclusif a été signé avec plusieurs agences immobilières afin de céder certains locaux occupés actuellement par France Travail (Pole Emploi) qui a déménagé début 2025.

3. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Tableau synthétique	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 011 – Charges à caractère général	5 728 976,71	6 359 872,76	7 495 895,50	6 586 654
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	22 553 162,64	22 895 273,46	22 488 923,81	22 919 000
Chapitre 014 – Atténuations de produits	178 966,00	181 487,00	133 013,00	135 000
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	1 726 749,23	1 645 377,52	1 806 595,75	1 905 000
Chapitre 66 – Charges financières	467 029,06	894 341,79	872 312,34	948 088
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	4 007,16	6 078,12	12 543,91	10 000,00
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 355 591,63	3 404 157,36	4 340 580,50	4 018 666
Totaux :	34 014 482,43	35 386 588,01	37 149 864,81	36 522 408

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 011 – Charges à caractère général	5 728 976,71	6 359 872,76	7 495 895,50	6 586 654

Ce chapitre réunit la plupart des achats indispensables au fonctionnement de la collectivité : achats de fournitures (papeterie, petit mobilier,...) et autres charges de gestion courante (électricité, téléphone...).

L'évolution catastrophique des dépenses en matière de fluides, détaillées ci-après, participe aux difficultés financières de la Commune :

Libellé nature	2021	2022	2023	2024*
EAU ET ASSAINISSEMENT	58 830,66	154 001,69	163 113,70	246 189,19
ENERGIE - ELECTRICITE	1 033 652,92	640 666,28	1 314 994,83	2 070 120,92
CHAUFFAGE URBAIN	426 058,53	562 666,03	627 551,93	537 152,45
	1 518 542,11	1 357 334,00	2 105 660,46	2 853 462,56
	2,32%	-10,62%	55,13%	35,51%

Habituellement, l'enveloppe allouée aux fluides était d'environ 1,5 millions d'euros. Néanmoins, suite à la crise sanitaire avec une perte de recettes estimée à 920 000 euros, et à la guerre en Ukraine impactant fortement les tarifs du gaz et électricité, les ressources de la ville ont été insuffisantes pour honorer la totalité de ces factures.

Le montant « énergie – électricité » de 2022 illustre cette difficulté.

Au terme de l'année 2024, la Commune a fortement rétabli le rattachement de ses factures à l'exercice (avec environ 1 000 000 euros de charges en cours de rattachement à 2024, c'est-à-dire un niveau similaire aux années 2019 - 2021).

Projection 2025 :

Grâce au plan de sobriété énergétique et au développement d'énergies renouvelables dont la mise en place de panneaux photovoltaïques au CTC et à l'Hôtel de Ville, la diminution de plusieurs tarifs de l'électricité devrait permettre de revoir à la baisse les postes « énergie - électricité » et « chauffage urbain ».

Libellé nature	2024*	Demande 2025	Observations
EAU ET ASSAINISSEMENT	246 189,19	180 000	Coût 2 semestres = 175 000 euros
ENERGIE - ELECTRICITE	2 070 120,92	1 457 000	Coût factures 2023 = 934 360 € Coût factures 2024 = 1 135 760 €
CHAUFFAGE URBAIN	537 152,45	396 100	Coût factures 2024 = 542 821 €
	2 853 462,56	2 033 100	

Pour les autres dépenses, les ajustements nécessaires seront maintenus tout en contenant les dépenses de fonctionnement.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	22 553 162,64	22 895 273,46	22 488 923,81	22 919 000

Ce chapitre comprend communément ce qui est désigné comme la « masse salariale » de la collectivité (paie et charges du personnel, versements aux organismes de formation, assurance statutaire, indemnités chômage, etc.).

Le réalisé 2024 est inférieur de 558 000 euros aux prévisions budgétaires grâce à toutes les mesures prises en matière RH.

Les hypothèses de projection 2025 sont détaillées dans la partie « IV - ressources humaines ».

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 014 – Atténuations de produits	178 966,00	181 487,00	133 013,00	135 000

Ce chapitre regroupe les comptes 701249, 70389, 70619, 7068129, 739, 74119, 74869, 748719, 748729 et 749. Par convention, il déroge donc à la nomenclature habituelle des dépenses de fonctionnement, dont les natures commencent par le chiffre « 6 ».

A ce jour, il concerne uniquement la contribution de la Commune à la péréquation horizontale à travers le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Réalisé 2024 :

Le montant de la contribution de la Commune est de 133 013 €.

Projection 2025 :

Dans l'attente d'une décision moins favorable, les crédits 2024 sont reconduits à l'identique.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	1 726 749,23	1 645 377,52	1 806 595,75	1 905 000

Les autres charges d'activité inscrites au chapitre 65 comprennent notamment :

- les aides à la personne ;
- les frais de séjour et d'hébergement ;
- les indemnités, frais de mission et de formation des élus ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ;
- les contributions obligatoires ;
- les participations ;
- les subventions de fonctionnement versées (dont les remises gracieuses) ;
- les autres charges de gestion courante

Réalisé 2024 :

Les principaux postes de dépenses de la Commune sont (par ordre décroissant) :

- Les subventions aux associations (entre 1.05 à 1.1 millions d'euros)
- Les indemnités des élus et les cotisations retraite (respectivement autour de 295 000 euros et 27 000 euros par an)
- La subvention d'équilibre du CCAS de Torcy (178 500 en 2022, 120 000 en 2023 et 230 000 euros en 2024)
- Un montant cumulé d'environ 37 000 euros par an pour des remboursements de frais de restauration d'enfants torcéens scolarisés dans des communes avec lesquelles une convention a été passée afin de limiter l'impact financier pour les familles torcéennes.
- Les abonnements aux services informatiques nécessaires au fonctionnement des services (en moyenne 35 000 euros)
- La participation au Syndicat Intercommunal CPRH passant de 32 000 à 30 000 euros
- Environ 15 000 euros par an pour bénéficier des groupements de commande à laquelle la Commune adhère

- Une participation aux charges de l'état civil de la commune de Jossigny, d'environ 13 000 euros par an

Projection 2025 :

- Le maintien des subventions aux associations, en particulier les petites structures.
- Le maintien de l'enveloppe des indemnités des élus
- L'ajustement de la subvention d'équilibre du CCAS (environ 280 000 €)
- La mise à jour des autres postes selon les contraintes qui leur sont propres, dont l'impact apparaît marginal

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 66 – Charges financières	467 029,06	894 341,79	872 312,34	948 088

Le compte 66 enregistre les charges rattachées à la gestion financière à l'exclusion des services bancaires qui sont compris dans les « autres services extérieurs »

Le compte 66111 comprend l'ensemble des intérêts de la dette

Le compte 66112 permet de comptabiliser les « intérêts courus non échus »

Le compte 6615 correspond aux intérêts des lignes de trésorerie.

	2022	2023	2024	Estimation 2025
66111	447 708,56	674 247,67	763 517,24	898 088,63 € hors intérêts des nouveaux emprunts
66112	-734,35	-14 682,16	-68 203,39	0,00
6615	20 054,85	234 776,28	176 998,49	Enveloppe de 50 000 €
Total général	467 029,06	894 341,79	872 312,34	948 088,63

Projection 2025 :

En fonction des arbitrages, l'emprunt d'équilibre prévu en recette fera l'objet de consultations bancaires et donnera lieu à différents tirages en cours d'année afin de disposer des fonds pour régler les travaux réalisés.

→ Ces tirages généreront des intérêts qu'il conviendra d'intégrer aux prévisions du Budget primitif ou aux modifications budgétaires en cours d'année.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	4 007,16	6 078,12	12 543,91	10 000,00

Ce compte enregistre :

- les charges relatives aux annulations de titres sur exercices antérieurs ;
- les charges liées à la neutralisation des amortissements, des dépréciations et des provisions
- et la neutralisation des plus-values de cessions (transfert en section d'investissement)

Réalisé 2024 :

Le réalisé 2024 comprend à titre principal un remboursement au Département de Seine et Marne pour 12 338 euros, trop perçus sur les prestations d'aide à domicile, réduites progressivement en cours d'année et arrêtées en septembre.

Projection 2025 :

Aucune dépense n'est prévue à ce stade, le Département de Seine-et-Marne n'ayant formulé aucune demande au titre des aides à domicile.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 355 591,63	3 404 157,36	4 340 580,50	4 018 666

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section, à l'exclusion de la recette issue du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui constitue une opération sans réalisation, figurant au chapitre 023.

En dépense, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette d'investissement et une dépense de fonctionnement. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements des immobilisations et des charges à répartir, des opérations de stocks, des autres opérations d'ordre mentionnées dans l'instruction comptable, ainsi que des opérations relatives à la sortie d'une immobilisation du patrimoine et du transfert de la plus-value en section d'investissement qui apparaissent au compte administratif. Les recettes de ce chapitre sont toujours égales aux recettes du chapitre d'ordre 040 de la section d'investissement.

Réalisé 2024 :

3 547 037.83 euros (estimatif) au titre des amortissements

356 015 euros au titre des cessions (352 249 de plus valeur pour la cession partielle du 41 Grande Rue, idem pour 2 966 euros avec la cession de place de stationnement DOBI et 800 euros de recettes pour la cession d'un véhicule complètement amorti.

219 785 € de recette au titre des valeurs nettes comptables des cessions précitées,

216 666.67 euros d'étalement de la charge pour la sortie de l'emprunt toxique

Projection 2025 :

3 800 000 euros au titre des amortissements (3 550 000 euros de base + une estimation de 250 000 euros complémentaires au titre de l'amortissement au prorata des dépenses 2025).

216 666 euros d'étalement de la charge pour la sortie de l'emprunt toxique (antépénultième année)

Zéro euro au titre des cessions.

4. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Tableau synthétique	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 013 – Atténuations de charges	220 781,44	149 187,61	161 906,54	160 000
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 521 419,27	1 488 892,48	1 490 667,05	1 450 289
Chapitre 73 – Autres impôts et taxes	7 204 265,80	7 212 923,80	7 867 798,80	7 172 515
Chapitre 731 – Fiscalité locale	13 537 560,54	15 316 693,41	15 695 283,18	15 993 837
Chapitre 74 – Dotations et participations	9 267 306,48	9 712 094,24	9 938 770,18	8 600 000
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	593 581,19	539 148,24	1 162 877,82	900 000
Chapitre 76 – Produits financiers	127 510,55	127 511,80	127 512,05	127 509
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	613 701,52	1 056 364,65	634 197,83	0
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	666 643,27	162 472,36	117 954,52	1 151 000
Totaux	33 752 770,06	35 765 288,59	37 196 967,97	35 555 150

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 013 – Atténuations de charges	220 781,44	149 187,61	161 906,54	160 000,00

Ce chapitre regroupe les comptes 6032 (en recettes), 6037 (en recettes), 609, 619, 629, 6419, 6439, 6459, 6479, et 65869. Par convention, il déroge donc à la nomenclature habituelle des recettes de fonctionnement, dont les natures commencent par le chiffre « 7 ».

Réalisé 2024 :

138 740,46 au titre des indemnités journalières (Caisse Primaire d'Assurance Maladie principalement) 23 166,08 € au titre des remboursements de charges sociales.

Projection 2025 :

Les prévisions de recettes seront calées sur le montant réalisé en 2024.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 521 419,27	1 488 892,48	1 490 667,05	1 450 289

Le montant des ventes, prestations de services et produits afférents aux activités annexes est enregistré au crédit des comptes 701 à 708.

Réalisé 2024 :

Conforme au fonctionnement habituel, notamment de la régie et de la facturation.

Projection 2025 :

Maintien d'un niveau similaire de recette avec quelques ajustements :

- réduction du volume des produits facturés avec la fermeture totale du service des aides à domicile (15 000 euros perçus pour 2024)
- Les produits du rachat d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques ne sont pas évaluables pour le moment. Ils seront ajoutés en cours d'année.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 73 – Autres impôts et taxes	7 204 265,80	7 212 923,80	7 867 798,80	7 172 515,80

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » regroupe les recettes à caractère fiscal à l'exception de celles qui sont affectées par la loi au financement global de la section d'investissement ou à une catégorie d'opérations d'investissement non individualisables (compte 1022 « Fonds d'investissement ») ou à des opérations d'équipement individualisables (comptes 133 et 134).

Réalisé 2024 :

les autres produits de fiscalités ou de taxes perçus sont les suivants :

Nature	Libellé nature	Réalisé
73211	Attribution de compensation	5 798 515,80
73212	Dotation solidarite communautaire	671 521,00
73331	Communes (FSRIF)	1 397 762,00
	Total général	7 867 798,80

L'attribution de compensation est versée par la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM). Son montant est identique depuis plusieurs années et n'évolue qu'en fonction de nouveaux transferts de compétences entre l'Agglo et la Commune.

En 2024, la Commune a exceptionnellement bénéficié du versement décalé de la dotation de solidarité communautaire 2023 (perçu début janvier 2024) et d'une dotation pour l'année 2024.

Enfin, le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France est un système de péréquation entre les communes et dont Torcy reste bénéficiaire.

Projection 2025 :

Nature	Libellé nature	Proposition 2025	Montant BP 2025
73211	Attribution de compensation	Maintien identique	5 798 515,80
73212	Dotation solidarite communautaire	Dotation envisagée	50 000,00
73331	Communes (FSRIF)	Anticipation d'une baisse	1 324 000,00
	Total général		7 172 515,80

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 731 – Fiscalité locale	13 537 560,54	15 316 693,41	15 695 283,18	15 993 837

La fiscalité locale désigne l'ensemble des impôts et taxes perçus par la collectivité pour financer le service public local. Cela inclut les taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires...

Réalisé 2024 :

Nature	Libellé nature	Réalisé
73111	Taxes foncières et d'habitation et autres	14 370 850,00
73118	Autres contributions directes (<i>rôles complémentaires</i>)	35 700,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	852 830,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	49 152,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	376 717,81
73154	Droits de place	389,76

73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	9 643,61
	Total général	15 695 283,18

Les hypothèses 2025 :

1. L'intégration des nouveaux logements aux bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)

Les nouveaux logements bénéficient d'un dégrèvement temporaire sur leurs bases. L'état fiscal 1387 TF reçu en janvier nous renseigne sur le montant à ajouter aux bases 2024 : **125 962 euros de bases supplémentaires** (revalorisables ; voir ci-après).

2. L'évolution des bases de TFB du fait de l'inflation

Chaque année, les bases sont revalorisées selon un pourcentage correspondant généralement au taux d'inflation constaté au 1^{er} décembre. Le 1^{er} décembre 2024, ce taux était de 1,7%.

L'état fiscal 1386 TF reçu ce 24 janvier 2025 nous permet de déterminer :

- ✓ Une part non revalorisable de 8 274 442 euros de bases (Locaux à usage professionnel et commercial) (**part fixe**).
- ✓ Une part des bases 2024 revalorisables égale à **19 246 195 euros (part variable valeur 2024)**

Au total, 19 372 157 euros de bases sont donc indexées sur l'inflation (19 246 195 (paragraphe précédent) + 125 962 (voir 1.))

- Une part de bases revalorisées pour 2025 égal à **19 701 483 de bases (part variable valeur 2025)**

Soit une valeur totale des bases 2025 avec révision égale à 27 975 925 euros.

Total projeté des bases 2025	27 975 925
Montant projeté des produits de TFB (taux 47.78%)	13 366 897 €
Pour mémoire : montant ressources 2024	13 185 340 €
Complément de recette estimé pour 2025 par rapport à 2024 =	+ 181 557 €

3. Les autres ressources

Les hypothèses pour les autres ressources sont les suivantes :

- Revalorisation de 1,7% du montant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et montant du coefficient correcteur complétant les ressources de la Commune, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.
- Maintien du niveau de ressources de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Maintien de la recette au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

	2024	2025	Complément =
taxe foncière sur les propriétés bâties	13 185 340 €	13 366 897 €	+ 181 557 €
Coefficient correcteur	856 553 €	871 114	+ 14 561 €
taxe foncière sur les propriétés non bâties	27 674 €	27 674 €	+ 0 €

taxe d'habitation sur les résidences secondaires	233 837 €	237 812	+ 3 975 €
Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	51 188 €	51 188 €	+ 0 €
	14 354 592 €	14 554 685 €	+ 200 093 €

Nature	Libellé nature	Proposition BP 2025
73111	Taxes foncieres et d'habitation	14 554 685
73118	Autres contributions directes (<i>rôles complémentaires</i>)	0,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	900 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	49 152,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	400 000,00
73154	Droits de place	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	90 000,00
	Total général	15 993 837,00

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 74 – Dotations et participations	9 267 306,48	9 712 094,24	9 938 770,18	8 600 000

Le chapitre 74 « Dotations et participations » retrace, d'une part, les versements reçus par l'entité au titre des dotations d'État (comptes 741 et 746) et, d'autre part, aux subdivisions intéressées du compte 747, les versements (participations) reçus de divers tiers, soit en vertu de la réglementation, soit en exécution de contrats ou conventions, soit sur décision unilatérale de la partie versante.

Réalisé 2024 :

Pour environ un tiers la dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire des communes) 3 088 853 euros, pour un deuxième tiers la participation de la CAF au financement de la Petite Enfance et l'Enfance (3 248 476 euros) et pour un petit tiers la Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes pour 2 279 154 euros. Le reste est composé d'un ensemble de recette (département de Seine-et-Marne à hauteur de 533 000 euros pour le secteur de la Petite Enfance uniquement, l'Etat pour 269 000 euros, etc.).

Projection 2025 :

1. Les ajustements des recettes de l'Enfance (-180 000 €) et la Petite Enfance (- 600 000 €).
2. Pas d'inscription à ce stade des subventions pour les Quartiers Politique de la Ville (QPV) et Cité Educative à ce stade soit – 118 000 € minimum + Suppression des subventions pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.
3. Le maintien du volume perçu pour les CUI (environ 90 000 euros en 2024)
4. Fin des recettes pour les prestations d'aide à domicile (- 52 000 €)
5. Fin de l'aide départementale sur la rémunération des aides a domicile (-34 000 €)
6. Fin des recettes du Fond Social Européen (- 21 000 €)

Ajustement des dotations :

	2024	Prévision 2025	Ecart
Dotation globale de fonctionnement	3 088 853	3 012 660	- 76 193
Dotation de solidarité urbaine	2 279 154	2 287 258	+ 8 104
Dotation nationale de péréquation	83 104	56 095	- 27 009
	5 451 111	5 356 013	- 95 098

L'ensemble des estimations de recettes seront ajustées lors de la finalisation du Budget Primitif et selon les dispositions attendues de la Loi de Finances.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	593 581,19	539 148,24	1 162 877,82	900 000

Les autres produits de gestion courante comprennent la perception de revenus provenant du patrimoine immobilier, y compris les charges locatives refacturées aux locataires (compte 752), les débits et pénalités perçus (compte 755), les libéralités en espèces, reçues sans affectation spéciale (compte 756), etc.

Réalisé 2024 :

- Différentes recettes (271 000 € pour les locaux de France Travail, 118 000 € de loyers du parc communal),
- 26 548 € de pénalités appliquées aux sociétés,
- Redevance d'occupation du domaine des concessionnaires Elior Restauration et Loiseau (66 864 €),
- Des indemnités journalières versées par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne et la SMACL (570 000 €)
- 45 000 € de charges refacturées aux locataires de la Commune.

Projection 2025 :

Il sera maintenu le niveau de ressources découlant des loyers (à l'exception des locaux de France Travail), charges, redevances d'occupation du domaine public par les délégataires ainsi que le même niveau d'indemnités journalières versées à la Commune.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 76 – Produits financiers	127 510,55	127 511,80	127 512,05	127 509

Le chapitre 76 enregistre les produits financiers résultant des opérations financières des entités publiques locales

Réalisé 2024 :

127 509 € au titre du fonds de soutien pour la sortie de l'emprunt toxique.

Projection 2025 :

127 509 € de recettes du fonds de soutien pour la sortie de l'emprunt toxique seront reconduits. La fin de ce fonds ainsi que la fin de l'étalement de l'indemnité de sortie de l'emprunt toxique arrivera à son terme en 2027.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	613 701,52	1 056 364,65	634 197,83	0

Ce chapitre regroupe tous les produits exceptionnels. Les produits spécifiques sont inscrits au crédit des comptes :

- 773 « Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale »
- 775 « Produits des cessions d'immobilisations »

Réalisé 2024 :

39 000 € du bouclier tarifaire

595 000 € de produits des cessions (stationnements Allée de Jade et 41 Grande Rue).

Projection 2025 :

Aucune recette n'est prévue à ce stade.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	666 643.27	162 472.36	117 954,52	1 151 000

Ce chapitre retracent l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section, à l'exclusion de la recette issue du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui constitue une opération sans réalisation, figurant au chapitre 023.

En recettes, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement. Il s'agit notamment des subventions et fonds d'équipement transférés au compte de résultat, des opérations de reprise d'excédent d'investissement en section de fonctionnement, de **travaux en régie**, de charges à répartir, de stocks, de neutralisation d'amortissement, mais également des autres opérations d'ordre mentionnées dans l'instruction comptable ainsi que des moins-values de cession qui apparaissent au compte administratif. Les recettes de ce chapitre sont toujours égales aux dépenses du chapitre d'ordre 040 de la section d'investissement.

Réalisé 2024 :

Actuellement de 117 954 € correspondant à la quote-part de subvention transférée en section de fonctionnement (amortissement de subvention).

Les opérations de clôture sont en cours de finalisation, dont les travaux d'investissement en régie pour un montant de 655 000 euros.

Projection 2025 :

L'amortissement des subventions générera une recette d'environ 149 000 euros.

Par ailleurs, compte tenu des éléments collectés à ce jour pour les travaux d'investissement en régie 2024, le montant 2025 sera réévalué à 1 000 000 euros, étant projeté un déploiement de la méthodologie de valorisation comptable des travaux réalisés sur l'ensemble des services.

IV. LES TRAJECTOIRES POUR 2025 :

a. PROSPECTIVE DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET DES EPARGNES

La rétrospective des dépenses montre une situation toujours contrainte de la section de fonctionnement.

*La prospective présente des résultats provisoires pour 2024, les opérations de clôture étant toujours en cours.

**La prospective 2025 prend en compte les informations présentées dans le rapport.

	Rétrospective		Prospective	
	2022	2023	2024*	2025**
Chapitre 013 – Atténuations de charges	220 781,44	149 187,61	161 906,54	160 000
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 521 419,27	1 488 892,48	1 490 667,05	1 450 289
Chapitre 73 – Autres impôts et taxes	7 204 265,80	7 212 923,80	7 867 798,80	7 152 515
Chapitre 731 – Fiscalité locale	13 537 560,54	15 316 693,41	15 695 283,18	15 993 837
Chapitre 74 – Dotations et participations	9 267 306,48	9 712 094,24	9 938 770,18	8 600 000
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	593 581,19	539 148,24	1 162 877,82	900 000
Chapitre 76 – Produits financiers	127 510,55	127 511,80	127 512,05	127 509
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	613 701,52	1 056 364,65	634 197,83	0
Total des recettes réelles de fonctionnement	33 086 126,79	35 602 816,23	37 079 013,45	34 404 150
Chapitre 011 – Charges à caractère général	5 728 976,71	6 359 872,76	7 495 895,50	6 586 654
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	22 553 162,64	22 895 273,46	22 488 923,81	22 919 000
Chapitre 014 – Atténuations de produits	178 966,00	181 487,00	133 013,00	135 000
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	1 726 749,23	1 645 377,52	1 806 595,75	1 905 000
Chapitre 66 – Charges financières	467 029,06	894 341,79	872 312,34	948 088
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	4 007,16	6 078,12	12 543,91	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	30 658 890,80	31 982 430,65	32 809 284,31	32 503 742
Epargne de gestion	2 874 945	4 294 634	5 033 246	2 798 496
Intérêts de la dette	447 709	674 248	763 517	898 088
Epargne brute	2 427 236	3 620 386	4 269 729	1 900 408
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 764 144	2 863 954	2 473 097	2 423 868
Epargne nette	-336 908	756 432	1 796 632	-523 460

La diminution prévisible de l'épargne nette compte tenu des conditions énoncées dans le présent rapport conduiront la collectivité à faire de nouveaux arbitrages sur les dépenses de fonctionnement, sur le niveau des recettes de fonctionnement ainsi que, plus généralement, sur les services à proposer à la population.

**b. BESOIN DE FINANCEMENT – 2° II ARTICLE 13 ET 6EME ALINEA DE L'ARTICLE 29
DE LA LOI DU 22 JANVIER 2018 :**

L'article 13 de la LOI n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoyait

« II. – A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

[...]

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

En 2024, la commune a poursuivi sa trajectoire en empruntant suffisamment pour réduire progressivement le déficit d'investissement, plutôt que de solliciter des lignes de crédits dont le coût est devenu réhibitore.

Pour 2025, l'objectif de la commune est de poursuivre ses investissements en résorbant le niveau du déficit d'investissement antérieur constaté.

	2024	2025
EMPRUNT SOUSCRIT OU PROJETE	6 000 000	6 700 439
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	2 440 204	2 423 868
BESOIN DE FINANCEMENT	3 559 796	4 276 571

**c. LE NIVEAU D'ENDETTEMENT PREVISIONNEL DE FIN D'EXERCICE ET LES MOYENS
MIS EN ŒUVRE POUR LE CONTENIR**

Un besoin de financement positif signifie que l'emprunt à souscrire permettra de financer les investissements envisagés, y compris couvrir un déficit antérieur d'investissement.

Trajectoire de l'endettement	2022	2023	2024	01/01/ 2025*	Projeté au 31/12/2025
Encours au 1er janvier	25 179 163	25 149 996	25 346 180 €	32 503 143	30 079 275
Hypothèse du ROB	Souscription d'un emprunt de 6 700 439 euros qui permettra le financement des investissements et le maintien d'une trajectoire de réduction du déficit de la section d'investissement, en fonction des tirages et de l'avancement des travaux				36 779 714

Afin de maîtriser et contenir l'endettement, la Commune recourt à l'amortissement différé des emprunts nouvellement souscrits. Le montant des remboursements en capital des nouveaux emprunts est toujours inférieur au montant des remboursements arrivant à terme afin de maîtriser la charge du capital restant dû.

Par ailleurs, la Commune a recours à des emprunts plus longs afin de conserver des marges de financement. La durée des emprunts a été allongée à 25 ans, voire 30 ans.

La recherche d'emprunts verts sera également étudiée.

V. LES RESSOURCES HUMAINES

a. STRUCTURE DES EFFECTIFS

Depuis 2017, la collectivité poursuit une réflexion profonde sur l'organisation des services. Chaque départ d'un agent (en retraite ou mobilité externe), conduit la direction générale des services et la direction des ressources humaines à interroger l'organisation interne avec les services concernés. Par ailleurs, la Chambre régionale des comptes a sollicité la collectivité suite au contrôle de 2022 afin qu'un plan d'actions soit mis en œuvre en vue de limiter l'impact de la masse salariale sur le budget de la collectivité.

Cette demande a nécessité une réflexion au sein des services de la collectivité et conduit depuis cette date à une diminution des effectifs des agents permanents sur plusieurs services sur ces deux dernières années :

- Abaissement du taux d'encadrement en périscolaire depuis janvier 2023 : 4 postes d'animateurs ont été supprimés le mercredi,
- Suppression de 10 postes à l'intendance courant 2023,
- Fermeture du service d'aides à domicile - unité retraités progressivement jusqu'en septembre 2024,
- Redéploiement de personnel suite à des départs remplacés en mobilité interne sans recrutement supplémentaire,
- Retard dans de nombreux recrutements (pénurie de candidatures sur plusieurs secteurs)
- Départ en mutation non remplacés.

L'année 2024 démontre les effets des différentes décisions prises en 2023 en matière de ressources humaines. Le tableau ci-dessous présente un comparatif des emplois permanents sur les trois dernières années.

Emplois permanents (titulaires et contractuels)

Filières	2022	2023	2024
Administrative	85	79	73
Technique	244	230	218
Social	78	78	74
Sportive	4	4	4
Culture	2	1	
Animation	67	63	55
Police Municipale	11	10	9
Emplois non cités / Assist. Maters	30	29	26
Total	521	494	459
Evolution par rapport année N-1	-1,51%	-5,18%	-7,09%

Les efforts concentrés ces dernières années ont généré une baisse notable du coût de la masse salariale, malgré les incidences financières des décisions nationales concernant les revalorisations des grilles, l'augmentation de la valeur du point et du smic.

Résorption de l'emploi précaire

Depuis 2013 la Ville s'est engagée avec la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de résorption de l'emploi précaire (dispositif Sauvadet). En 2024, 16 agents ont été nommés stagiaires dont 3 suite à réussite au concours d'éducateur de jeunes enfants en catégorie A.

Par contre, aucun agent n'a été nommé en CDI en 2024, car aucun ne remplissait les conditions d'ancienneté de plus de 6 ans.

b. DEPENSES DE PERSONNEL COMPORTANT NOTAMMENT DES ELEMENTS SUR LA REMUNERATION TELS QUE LES TRAITEMENTS INDICIAIRES, LES REGIMES INDEMNITAIRES, LES NOUVELLES BONIFICATIONS INDICIAIRES, LES HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES ET LES AVANTAGES EN NATURE

L'évolution de la masse salariale 2022 à 2024

Le tableau ci-dessous reprend les éléments du chapitre 012 de la collectivité depuis 2022.

Années	2022	2023	2024
Masse salariale	22 552 967	22 891 169	22 488 924
Evolution	5,73%	1,50%	-1,78%

Traitement indiciaire

Ci-dessous l'évolution du traitement indiciaire depuis 2022 incluant titulaires et non titulaires :

Années	2022	2023	2024
Traitement indiciaire	10 446 121	10 600 683	10 313 469

Régime indemnitaire

Il n'y a pas eu de modification majeure sur le régime indemnitaire mensuel en 2024. Le montant versé du régime indemnitaire (incluant l'IFSE, L'IAT, etc.) sur l'année 2024 s'élève à : **896 165 euros brut**.

Depuis 2020, la collectivité applique le versement du **Complément indemnitaire annuel (CIA)** qui a vocation à être versé de manière exceptionnelle, après arbitrage d'un comité d'évaluation, pour des agents ou équipes ayant eu des contraintes professionnelles fortes, en terme de RH, projets, événements ou situations exceptionnels.

La collectivité a fait le choix de ne pas verser le CIA en 2023 pour des raisons financières.

En 2024 un CIA spécifique a été mis en place dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques afin de reconnaître l'engagement des agents ayant participé activement à leur réussite. Le montant versé à ce titre est de : **10 700 euros**.

Nouvelle bonification indiciaire

La collectivité verse conformément au statut de la FPT la Nouvelle bonification indiciaire aux agents dont les fonctions répondent aux critères réglementaires.

Depuis mars 2022 la NBI quartier politique de la ville aux différents cadres d'emploi qui effectuent leurs missions dans les équipements qui se situent sur le périmètre des quartiers politique de la ville. Le montant versé sur l'année est de 48 403 euros (avec la revalorisation

de la valeur du point à compter de juillet 2022). Cela concerne environ 56 bénéficiaires qui occupent des fonctions auprès des publics (animation, entretien, auxiliaire de puériculture, direction crèches et éducatrices de jeunes enfants).

En 2024 la collectivité a versé **92 283 euros brut** dans le cadre de la Nouvelle bonification indiciaire pour **142 agents**.

Versement de la prime de fin de contrat

La loi de transformation de la Fonction publique a instauré une indemnité de fin des contrats inférieurs ou égaux à 1 an qui doit être versée aux agents concernés (qui ne sont pas renouvelés). Pour 2022 cela a représenté 23 796 euros. Pour 2023 cela représentait 12 421 euros. En 2024 cela représente **20 269 euros**.

Rupture conventionnelle

La loi de transformation de la Fonction publique a introduit la possibilité pour les collectivités territoriales de mettre en œuvre la rupture conventionnelle à titre expérimental. La collectivité n'a pas mis en œuvre ce dispositif en 2024.

Avantages en nature

Les avantages en nature sont déclarés pour les professionnels bénéficiant d'un véhicule de fonction ou logés par nécessité absolue de service. 20 agents sont bénéficiaires d'un avantage en nature représentant une somme totale de 62 185 euros brut en 2024.

Heures supplémentaires

En 2023 on avait remarqué une baisse du nombre d'heures supplémentaires réalisées par rapport à 2022 en raison de l'absence de scrutin. Pour l'année 2024, on constate un nombre plus élevé d'heures supplémentaires liés à plusieurs événements majeurs tels que :

- Organisation des élections européennes
- Organisation des élections législatives
- Organisation des jeux olympiques

Années	Nombre d'heures	Montant brut en €
2024	5 991	146 298
2023	4 107	100 621
2022	5 487	131 895
Différence 2023-2024	1 884	45 677

Glissement vieillesse technicité (GVT)

Les avancements de grade pour l'année 2025 seront réalisés après la période de l'évaluation lancée début décembre 2024. L'impact financier sera limité sur une période d'environ 6 mois. Ci-dessous le tableau reprend les estimations des avancements d'échelons et la promotion interne mise en place en début d'année 2025 avec la nomination des agents inscrits sur liste d'aptitude courant 2024.

Catégorie Hausse	Cout total avec hausse 1 pt Sécu + 4 pts CNRACL
Impact année pleine avancements échelons 2024	15 207
Avancements échelons 2025	45 234
Promotion interne 2025	2 222

TOTAL	62 663
--------------	---------------

Augmentation du smic et impact sur la masse salariale

Le smic a été augmenté de 2% au 01/11/2024 ; il n'y aura pas de ce fait d'augmentation en janvier 2025 comme c'est en général la pratique. Aussi, l'estimation de l'augmentation du smic année pleine 2025 sur la base des effectifs de 2024 s'élèvera à 77 704 euros.

Cette mesure concerne les rémunérations suivantes :

- Emplois aidés,
- Agents payés à la vacation.
- Assistantes maternelles.

Une revalorisation des grilles des fonctionnaires des premiers échelons a été mise en œuvre afin que les agents ne soient pas payés en dessous du smic.

Taux accident de travail

L'absence du vote de la Loi de finances ne nous permet pas d'avoir la connaissance du taux accident de travail pour l'année 2025. Pour rappel, celui-ci avait diminué en 2024. Il est reconduit à l'identique en 2025 dans l'attente du vote de la nouvelle loi de finances.

Assurance statutaire

Suite au nouveau marché d'assurance statutaire mis en œuvre en janvier 2025 ; la collectivité sera assurée dorénavant avec **un taux de 5.99 %** du traitement indiciaire brut et de la nouvelle bonification indiciaire versée annuellement par la collectivité. **Les indemnités journalières versées aux agents (traitement indiciaire et la NBI) sont remboursées à 80 % à la collectivité.** La franchise de 15 jours fixée pour l'accident de travail et la maladie professionnelle et celle de 90 jours pour la longue maladie sont maintenues dans le nouveau marché.

Le surcoût à la charge de la commune lié à l'augmentation de la cotisation sur la base du réalisé 2024 est estimé à **29 413 euros**.

Cotisations patronales

Le premier projet de loi de finances 2025 prévoyait l'augmentation des **cotisations CNRACL** à hauteur de 4 points soit de 31.65 à 35.65%. L'estimation du coût supplémentaire (basé sur le périmètre du réalisé 2024) s'élève à environ **309 000 euros** pour une année complète. Il est possible que cette 'augmentation soient moins élevée ou différée dans le courant de l'année 2025.

Par contre dès janvier 2025, il a été procédé à une augmentation des **cotisations de sécurité sociale**. Le coût estimé pour l'année 2025 est de **80 204 euros**.

Elections

A priori, aucune élection n'est programmée en 2025, permettant une économie sur l'année 2025 par rapport à 2024 de 43 714 euros. Pour rappel, en 2024 les collectivités ont organisé les élections européennes et les élections législatives.

C. DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL DANS LA COMMUNE

1/ Le temps de travail

Le temps de travail au sein de la collectivité respecte les 1607 heures. Le Conseil Municipal a délibéré le 17 décembre 2021, avec une mise en œuvre effective depuis le 1^{er} janvier 2022

Le règlement du temps de travail en deux parties (vie quotidienne et événements de la vie professionnelles) mis en place en 2022 a été modifié à plusieurs reprises depuis cette date, afin de réadapter le temps de travail de quelques professionnels (notamment agents d'accueil des sites sportifs, agents de l'intendance), pour préciser ou pour mettre à jour certaines dispositions.

Le déploiement de l'outil de gestion du temps demandé par la Chambre régionale des comptes lors de son contrôle de 2016 s'est poursuivi en 2023 et 2024. L'ensemble des services bénéficie maintenant de l'outil Incovar. Le badageage a été mis en place pour les administratifs en juillet 2022. En 2024, il a été étendu à la petite enfance, à la police municipale et au Centre Technique Communal.

L'ensemble des agents de la direction des politiques éducatives badgent depuis janvier 2024, et les bâtiments scolaires ont tous été équipés de badgeuses, comme les deux établissements d'accueil des jeunes enfants.

Seuls les agents d'accueil des équipements sportifs et l'équipe technique de la culture ne badgent pas pour le moment.

Le déploiement du logiciel au sein de l'équipe technique de la culture est programmé en 2025, une étude plus affinée du temps de travail étant parallèlement nécessaire.

2/ Lutte contre l'absentéisme

Dans le tableau ci-dessous on constate l'évolution des absences depuis 2019 par type de motif d'absence. La période Covid entre 2020 et 2021 a fait exploser les absences du personnel. Depuis 2023, on constate une baisse notable et progressive.

Années	Maladie ordinaire	Accident de travail	Maladie professionnelle	Congés longue maladie	Congés exceptionnels	Garde d'enfants	Autorisation absence Covid	Total	Equivalent en ETP
2020	10 387	3 013	3 100	4 645	160	394	9 008	30 707	84
2021	10 229	3 850	2 899	5 318	76	475	2 886	25 732	70
2022	10 762	3 352	3 362	5 580	265	639	1 138	25 098	69
2023	9 199	2 286	5 003	6 318	24	570	40	23 439	64
2024	6 567	3 520	5 289	5 256	-	527	-	21 159	58

En effet, en 2024, la baisse est de 2 279 jours des absences par rapport à 2023. Cette diminution se situe particulièrement au niveau de la maladie ordinaire avec moins 2 632 jours. Par contre on remarque une augmentation du nombre de jours d'arrêt relatif à des accidents de travail (+1 234 jours) et a contrario la diminution du nombre de jours pour longue maladie (-1 062 jours). Pour la maladie professionnelle, on constate une augmentation progressive chaque année (+286 jours).

Evolution de l'absentéisme dans la petite enfance (2022 - 2024)

Années	Maladie ordinaire	Accident de travail	Maladie professionnelle	Longue maladie	Garde d'enfants	Total en jours
2022	1 232	968	486	730	85	3 501
2023	3013	464	888	1507	207	6081
2024	2057	869	792	185	228	4131

On constate dans le tableau ci-dessus une diminution de l'absentéisme dans le secteur de la petite enfance entre 2023 et 2024. **Pour l'année 2022**, cela représentait plus de **9 ETP** (équivalent temps plein), **16 ETP** en **2023** et **11 ETP** en **2024**.

Comme cela avait été annoncé l'an dernier, une démarche de prévention des risques psychosociaux a été conduite en 2024 dans le secteur de la petite enfance avec le Centre de gestion de Seine et Marne. Le diagnostic final présenté en décembre 2024 au comité de pilotage conduira à la mise en place d'un plan d'actions au premier trimestre 2025.

**d. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES
DEPENSES DE PERSONNEL POUR L'EXERCICE AUQUEL SE RAPPORTE LE
PROJET DE BUDGET**

La collectivité a mis en œuvre en 2024 la stratégie présentée à la Chambre régionale des comptes en 2023.

En 2025, plusieurs postes seront supprimés et d'autres auront un impact total suite à leur suppression en 2024, tels que :

- **La fermeture du Service d'aide à Domicile qui a fermé** en septembre 2024,
- **Départ en retraite non remplacé** d'un intervenant artistique en mars 2024,
- **Non renouvellement des deux contrats de projet** : community manager en avril 2024 et cheffe de projet développement durable en juin 2025 représentant une économie budgétaire de 106 008 euros.
- **Départs non remplacés** : la facilitatrice des clauses sociales, le responsable adjoint de la régie bâtiment et le contrôleur de travaux représentant une économie budgétaire de 147 998 €.

La poursuite de cette stratégie sur le personnel communal permettra d'actionner les leviers possibles dans l'objectif de maîtriser l'impact financier de la masse salariale.

En annexe, le tableau récapitulatif de la stratégie sur la masse salariale.

VI. ANNEXES

a. ANNEXE 1 : FOCUS SUR LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS, NOTAMMENT LES ORIENTATIONS ENVISAGEES EN MATIERE DE PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT COMPORTANT UNE PREVISION DES DEPENSES ET DES RECETTES.

Libellé	2025	2026	2027	Total
INFRASTRUCTURES				
Création du parc agricole + bâtiment				
Travaux	3 231 832 €	1 615 674 €		4 847 506 €
Dépenses	3 231 832 €	1 615 674 €		4 847 506 €
Région IDF : Plan friches	998 752 €	499 301 €		1 498 053 €
DSIL 2021	466 690 €	233 310 €		700 000 €
Projet alimentaire territorial	105 134 €			105 134 €
Marne et Gondoire	533 360 €	266 640 €		800 000 €
CAPVM	209 130 €			209 130 €
CD 77 : Plan vélo 77	44 000 €			44 000 €
Région IDF : Plan régional vélo	110 000 €			110 000 €
Total recettes	2 467 066 €	999 251 €		3 466 317 €
Sécurisation du passage de la Mogotte				
MOE +Travaux	794 550 €			794 550 €
Dépenses	794 550 €			794 550 €
Région IDF : PRIR	410 000 €			410 000 €
ANRU (secteur 1)	231 744 €			231 744 €
Total recettes	641 744 €			641 744 €
Réfection terrain Jean Pierre Damont				
Travaux	841 680 €			841 680 €
Dépenses	841 680 €			841 680 €
Région IDF : équipement sportif de proximité	76 483 €			76 483 €
FAFA : Fonds d'aide au Football Amateur	20 000 €			20 000 €
SYMVEP : Syndicat mixte de vidéocommunication Est Parisien	144 337 €			144 337 €
Total recettes	240 820 €			240 820 €
Enfouissement réseaux Rue de la République				
Contrat + travaux	1 608 745 €			1 608 745 €
Dépenses	1 608 745 €			1 608 745 €
				0 €
Total recettes	0 €			0 €
Aménagement parc du Mail				
Etudes préliminaires	45 000 €			45 000 €
Travaux				0 €
Dépenses	45 000 €	0 €		45 000 €
IDF Nature : AMI Etudes	26 250 €			26 250 €
Région IDF Nature : plan vert		0 €		0 €
Total recettes	26 250 €	0 €		26 250 €
Cimetière				
Etude hydrologique	35 000 €			35 000 €
Travaux désimperméabilisation et extension				0 €
Dépenses	35 000 €	0 €		35 000 €
IDF Nature : AMI Etude	20 417 €			20 417 €
IDF Nature : Plan Vert				

Total recettes	20 417 €			20 417 €
Aménagement pistes cyclables				
Jacques Prévert	137 949 €			137 949 €
Anne Franck		35 007 €		35 007 €
Dépenses	137 949 €	35 007 €	0 €	172 956 €
Région IDF : Plan régional vélo	57 479 €	14 586 €	0 €	72 065 €
Total recettes	57 479 €	14 586 €	0 €	72 065 €
Vidéoprotection phase 10				
Travaux	201 983 €			201 983 €
Dépenses	201 983 €			201 983 €
FIPD 2025				0 €
Département 77 : bouclier de sécurité	33 664 €			33 664 €
Région IDF : bouclier de sécurité	31 500 €			31 500 €
Total recettes	65 164 €			65 164 €
Enveloppe infrastructures				
41 Grde Rue / 42 Rue du Pt F. Mitterrand	510 902 €	500 000 €	500 000 €	1 510 902 €
Dépenses	510 902 €	500 000 €	500 000 €	1 510 902 €
Total recettes	0 €	0 €		0 €
Report investissement				
FCTVA				
FCTVA	1 223 933 €	1 100 035 €	319 376 €	2 643 344 €
Total dépenses programme	7 407 641 €	2 150 681 €	500 000 €	10 058 322 €
Total recettes programme	3 518 939 €	1 013 837 €	0 €	4 532 776 €
Reste à charge	-2 664 769 €	-36 809 €	-180 624 €	-2 882 202 €

Libellé	2025	2026	2027	Total
SUPERSTRUCTURES				
Réhabilitation du GS du BEL Air				
Diag / contrôle / MOE	224 500 €			224 500 €
Travaux		4 000 000 €	5 560 000 €	9 560 000 €
Dépenses	224 500 €	4 000 000 €	5 560 000 €	9 784 500 €
DSIL 2022		127 195 €	176 801 €	303 996 €
Fonds vert		209 511 €	291 221 €	500 732 €
Région IDF : Contrat d'aménagement régional		418 410 €	581 590 €	1 000 000 €
Total recettes	0 €	755 116 €	1 049 612 €	1 804 728 €
Maison de santé : quartier Arche Guédon				
Travaux	800 000 €			800 000 €
Dépenses	800 000 €	0 €	0 €	800 000 €
ARS	300 000 €	0 €	0 €	300 000 €
Région IDF :	198 615 €			198 615 €
CAPVM	100 000 €			100 000 €
Total recettes	598 615 €	0 €	0 €	598 615 €
Réhabilitation Maison Léo Lagrange				
Travaux / OMAC / Armoire / Terrasse	187 700 €			187 700 €
Dépenses	187 700 €			187 700 €
CAF 77 si travaux de rénovation ALSH	62 500 €			62 500 €
Total recettes	62 500 €			62 500 €
Réhabilitation Graineterie				
MOE + travaux	281 000 €			281 000 €
Dépenses	281 000 €			281 000 €
				0 €
Total recettes	0 €			0 €
Crèches : mise aux normes suite réglementation / CVE MPE				
MOE + travaux	270 000 €			270 000 €
Dépenses	270 000 €			270 000 €
CAF 77 : fonds modernisation	166 667 €			166 667 €
Total recettes	166 667 €			166 667 €
Rénovation énergétique des groupes scolaires				
Travaux	326 000 €			326 000 €
Dépenses	326 000 €	0 €		326 000 €
DSIL 2024	217 333 €			217 333 €
Total recettes	217 333 €	0 €		217 333 €
Rénovation énergétique du groupe scolaire V. Hugo scénario 2				
Travaux : toiture 2026 / menuiseries 2027		345 600 €	510 000 €	855 600 €
Dépenses	0 €	345 600 €	510 000 €	855 600 €
DSIL 2025	0 €	201 946 €	298 010 €	499 956 €
Total recettes	0 €	201 946 €	298 010 €	499 956 €
Réfection toiture				
Tennis + Gymnase R. Couderc	95 587 €			95 587 €
Dépenses	95 587 €			95 587 €
Région IDF : équipement sportif de proximité	11 948 €			11 948 €
Total recettes	11 948 €			11 948 €
Réfection toiture				
ALSH CDC / Crèche MPE	100 000 €			100 000 €
Dépenses	100 000 €			100 000 €
CAF 77 : aide générique	41 667 €			41 667 €
Total recettes	41 667 €			41 667 €
Enveloppe Superstructures				

Reprise mur MPE / Travaux chauffage VMC / Charmettes	714 477 €	700 000 €	700 000 €	2 114 477 €
Dépenses	714 477 €	700 000 €	700 000 €	2 114 477 €
Total recettes				
Report investissement				
FCTVA				
FCTVA	112 334 €	445 391 €	749 272 €	1 306 996 €
Total dépenses programme	2 999 264 €	5 045 600 €	6 770 000 €	14 814 864 €
Total recettes programme	1 098 730 €	957 062 €	1 347 622 €	3 403 414 €
Reste à charge	-1 788 200 €	-3 643 147 €	-4 673 107 €	-10 104 454 €

Enveloppe cadre de vie				
Tronçonneuse / souffleur	108 161 €	100 000 €	100 000 €	308 161 €
Dépenses	108 161 €	100 000 €	100 000 €	308 161 €
Enveloppe parc auto / cadre de vie				
Mobilier urbain / barrières	59 000 €	55 000 €	55 000 €	169 000 €
Dépenses	59 000 €	55 000 €	55 000 €	169 000 €
Enveloppe parc auto / matériel				
Clio / Iveco	122 764 €	120 000 €	120 000 €	362 764 €
Dépenses	122 764 €	120 000 €	120 000 €	362 764 €
Enveloppe régie bâtiment				
Outillages	25 912 €	20 000 €	20 000 €	65 912 €
Dépenses	25 912 €	20 000 €	20 000 €	65 912 €

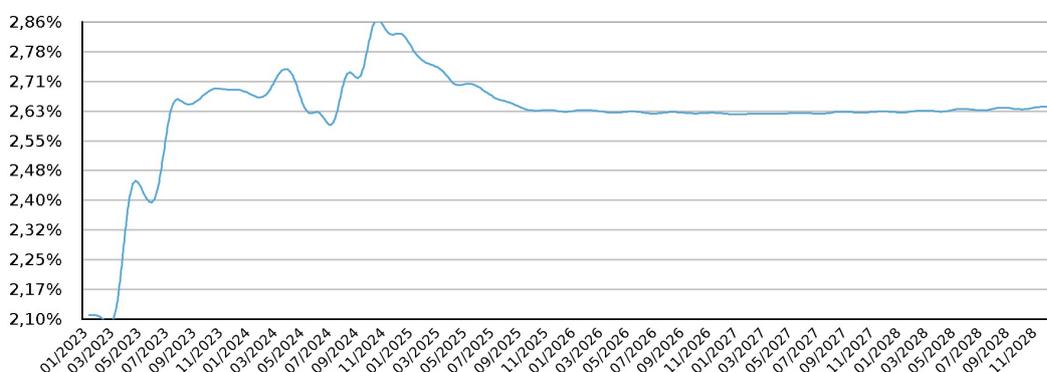
	2025	2026	2027	Total
FCTVA	1 336 267 €	1 545 425 €	1 068 648 €	3 950 340 €
Total dépenses programme	10 722 743 €	7 491 281 €	7 565 000 €	25 779 023 €
Total recettes programme	4 617 669 €	1 970 899 €	1 347 622 €	7 936 190 €
Reste à charge	-4 768 806 €	-3 974 956 €	-5 148 731 €	-13 892 493 €

b. ANNEXE 2 : INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE CONTRACTEE ET LES PERSPECTIVES POUR LE PROJET DE BUDGET. ELLES PRESENTENT NOTAMMENT LE PROFIL DE L'ENCOURS DE DETTE QUE VISE LA COLLECTIVITE POUR LA FIN DE L'EXERCICE AUQUEL SE RAPPORTE LE PROJET DE BUDGET.

Synthèse de la dette au 31/12/2024

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
32 503 143.13 €	2,80 %	15 ans et 5 mois	8 ans et 1 mois	30

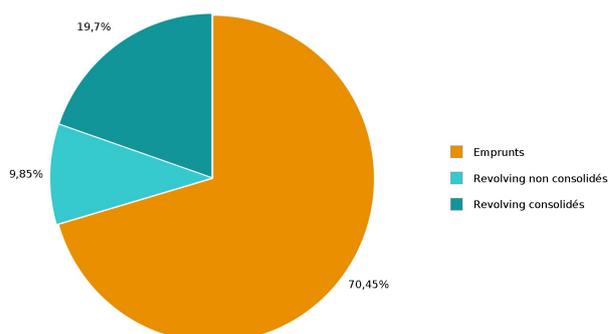
Evolution annuelle du taux moyen (en %)



Dettes par nature

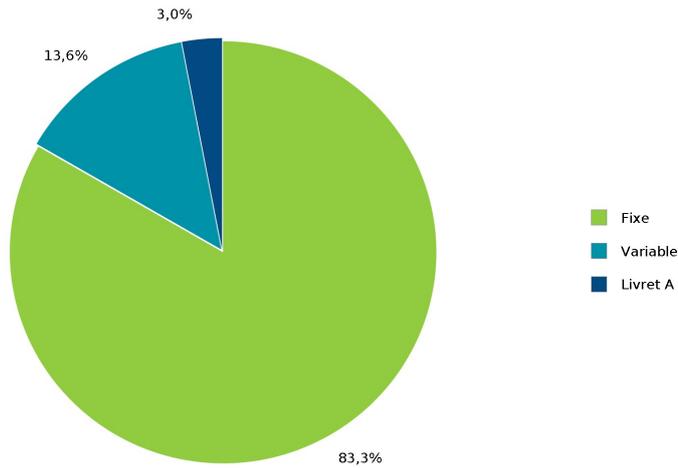
	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	25	22 898 976.42 €	3,10 %
Revolving non consolidés	5	3 200 000.00 €	4,06 %
Revolving consolidés		6 404 166.71 €	1,10 %
Dettes	30	32 503 143.13 €	2,80 %

Revolving disponibles	100 000.00 €
Dettes + disponibles	32 603 143.13 €



Dette par type de risque (avec dérivés)

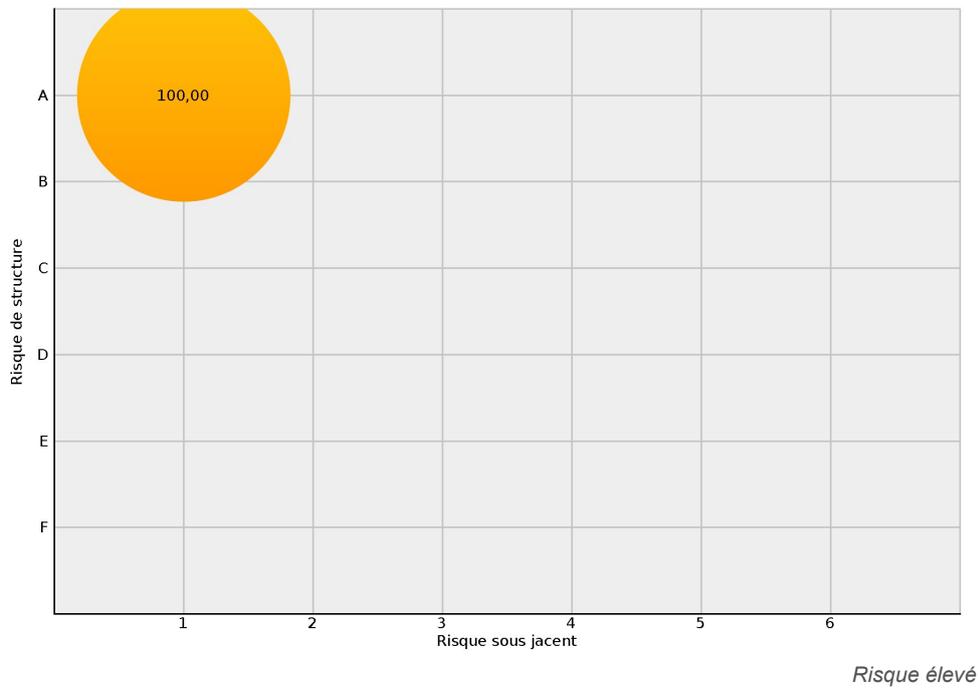
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	27 089 590.80 €	83,34 %	2,58 %
Variable	4 432 070.89 €	13,64 %	3,88 %
Livret A	981 481.44 €	3,02 %	4,00 %
Ensemble des risques	32 503 143.13 €	100,00 %	2,80 %



Dette selon la charte de bonne conduite

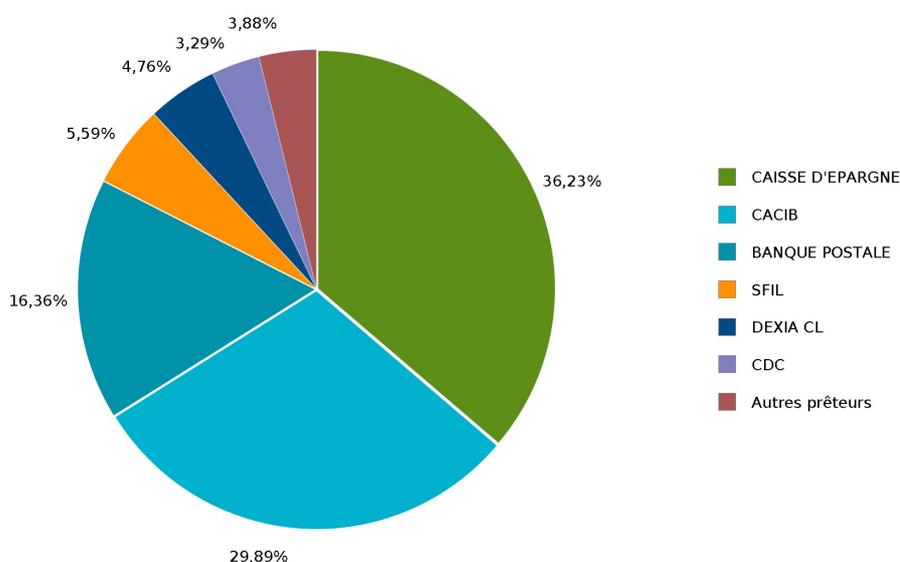
Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	11 777 332.98 €	36,23 %	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	9 715 504.71 €	29,89 %	100 000.00 €
BANQUE POSTALE	5 316 666.69 €	16,36 %	
SFIL CAFFIL	1 816 795.93 €	5,59 %	
DEXIA CL	1 545 833.11 €	4,76 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 068 880.94 €	3,29 %	
Autres prêteurs	1 262 128.77 €	3,88 %	
Ensemble des prêteurs	32 503 143.13 €	100,00 %	100 000.00 €



Dette par année

	2024	2025	2026
Encours moyen	29 650 608 €	31 294 177 €	28 858 428 €
Capital payé sur la période	2 472 204 €	2 423 868 €	2 451 007 €
Intérêts payés sur la période	764 999 €	* 848 669 €	* 756 295 €
Taux moyen sur la période	2,69 %	2,64 %	2,92 %

Profil d'extinction global pour 2025 :

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	32 503 143,13 €	2 423 868,45 €	848 470,98 €	3 272 339,43 €	33 279 274,68 €
2026	30 079 274,68 €	2 451 006,88 €	756 639,13 €	3 207 646,01 €	27 628 267,80 €
2027	27 628 267,80 €	2 189 204,05 €	694 182,00 €	2 883 386,05 €	25 439 063,75 €
2028	25 439 063,75 €	1 872 027,46 €	641 861,70 €	2 513 889,16 €	23 567 036,29 €
2029	23 567 036,29 €	1 649 239,52 €	600 690,95 €	2 249 930,47 €	21 917 796,77 €
2030	21 917 796,77 €	1 660 654,74 €	561 735,56 €	2 222 390,30 €	20 257 142,03 €

Profil d'extinction détaillé pour 2025 :

Référence	Prêteur	Capital	Intérêts
58	SFIL CAFFIL	25 000,00 €	1 634,18 €
57	SFIL CAFFIL	150 000,00 €	9 676,87 €
61-conso	DEXIA CL	116 666,68 €	73 708,59 €
62-CONSO	SOCIETE GENERALE	100 000,00 €	14 618,21 €
CALYON 1.5ME-Eonia	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	0,00 €	0,00 €
CALYON 1.5ME-T4M	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	0,00 €	0,00 €
CO2304-4 Convention du 28/07/2010-Conso	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	40 000,00 €	738,44 €
CO2304-6 Convention du 28/07/2010-Conso 6	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	33 338,00 €	615,51 €
CO2304-5 Convention du 28/07/2010-Conso 5	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	38 000,00 €	701,53 €
MON276506EUR	SFIL CAFFIL	1 911,59 €	54,68 €
MON276557EUR	SFIL CAFFIL	66 666,68 €	5 115,21 €
MON276505EUR	SFIL CAFFIL	11 044,16 €	315,90 €
1209516	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	34 959,72 €	3 466,72 €
9489	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	49 382,72 €	15 595,17 €
5064460	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 000,00 €	16 209,71 €
0 031 716 J	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20 000,00 €	5 447,76 €
MON506108EUR	SFIL CAFFIL	402 253,56 €	38 093,97 €
2016 00000489716	CREDIT AGRICOLE	33 333,36 €	3 969,85 €
2017 00000623512	CREDIT AGRICOLE	40 066,93 €	4 349,67 €
2017 CO9768	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	100 000,00 €	24 949,58 €
2016 115210192	Caisse Allocations Familiales	8 818,80 €	0,00 €
2017 117210088	Caisse Allocations Familiales	7 777,80 €	0,00 €
2019 CP0356-Consolidation	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	133 333,32 €	13 985,54 €
2020 5890949	CAISSE D'EPARGNE	151 083,95 €	20 118,37 €
2020 CP1250 Consolidation	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	250 000,00 €	25 702,97 €
2022 292046G	CAISSE D'EPARGNE	233 942,31 €	91 030,13 €
2020 119210128	Caisse Allocations Familiales	8 888,87 €	0,00 €
2023 424080G	CAISSE D'EPARGNE	101 400,04 €	165 283,52 €
2023 MIN543984EUR-CONSOLIDATION	BANQUE POSTALE	87 999,96 €	82 014,17 €
2024 MON548480EUR	BANQUE POSTALE	128 000,00 €	117 038,39 €
2024 CP2585-Tirage3MM	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	0,00 €	114 036,34 €
2024 CP2585-Consolidation	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK		
Total		2 423 868,45 €	848 470,98 €